CAHIERS sur le LINCEUL de TURIN - Décembre 2017

LAURENT BOUZOUD
GILBERT CESBRON
MARIO LATENDRESSE
JEAN-PIERRE LAUDE

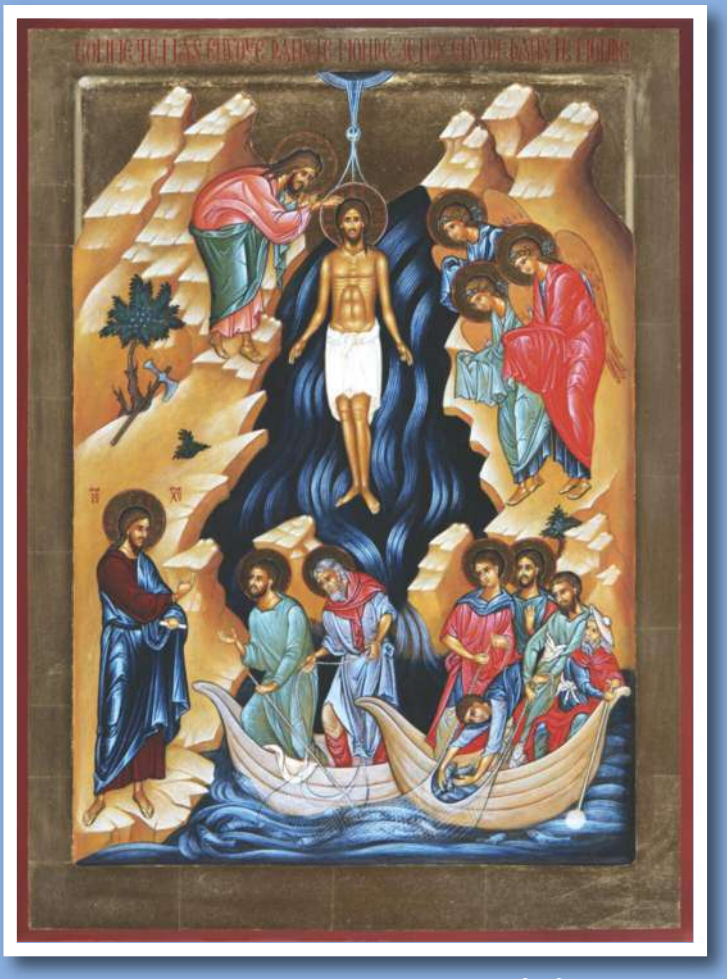

Association
MONTRE-NOUS TON VISAGE
INFORMATION
RÉFLEXION
MÉDITATION

57

Sommaire

Editorial : Débat historique… et nouvelle découverte scientifique !
par Béatrice Guespereau Page 1

Le "*trou historique*" (1204 - 1357) du Linceul vu par Pierre de Pingon
par Laurent Bouzoud Page 3

Un certain Visage – (méditation IIème partie)
par Gilbert Cesbron Page 12

Passage du Linceul par la Sainte Chapelle de Paris
par Mario Latendresse Page 19

Nouveaux apports de la spectroscopie :
traces de biliverdine sur le Linceul
par Jean-Pierre Laude Page 42

Expositions Page 54

Formulaire d'adhésion et d'abonnement Page 55

Page de couverture :

"Comme tu m'as envoyé dans le monde, je les envoie dans le monde" (Jn, 17, 18). Dans ce mouvement symbolique de montée du Christ, Dieu le Père est le premier pêcheur d'hommes. Icône sur l'appel des disciples, écrite par Sonja Skrepek à la demande du Père Paul Dollié (paroisse St-Pie X à Vannes) pour la retraite qu'il a donnée en août 2017 au foyer de charité de Châteauneuf de Galaure.

Page 3 de couverture :

Illustrations relatives aux hypothèses de Laurent Bouzoud et de Mario Latendresse.

Editorial

Débat historique… et nouvelle découverte scientifique !

par Béatrice Guespereau

Essayer de combler le "**trou historique**" du trajet du Linceul, entre Constantinople (1204) et Lirey (1356), n'est pas une mince affaire : nous avions d'ailleurs entrepris récemment d'ouvrir un dossier sur cette question (MNTV n° 55). Laurent Bouzoud et Mario Latendresse, avec le sérieux que nous leur connaissons, apportent ici de nouveaux éléments à leurs thèses (illustrées en page 3 de couverture), bien que leurs conclusions divergent radicalement :

- Laurent Bouzoud présente un nouveau document en faveur du retour du Linceul grâce au "*Clan des Achaïens*"[1]. Rappelons que cette thèse implique un passage par Athènes, en accord avec la lettre de Théodore Ange, écrite au pape Innocent III en 1205[2] ;
- Mario Latendresse, qui a récusé cette fameuse lettre[3], justifie l'arrivée directe et le long séjour du Linceul à Paris, en analysant en détail les inventaires de la Sainte-Chapelle.

Faut-il s'inquiéter de ces divergences ? D'autres hypothèses seront sans doute émises dans l'avenir, jusqu'à ce que la bonne solution permette enfin de clarifier ce long débat historique !

Mais ces interrogations ne remettent pas en cause les découvertes établies dans les autres disciplines scientifiques, qui confirment une image "*non faite de main d'homme*".

Jean-Pierre Laude présente ainsi sa **découverte** (avec le Professeur Fanti[4]), sur une fibre provenant du Linceul, de **traces de biliverdine**, matière provenant de la dégradation d'un composant du sang, ce qui confirme le grave traumatisme subi par l'Homme du Linceul.

Un de nos lecteurs souhaitait récemment que MNTV s'implique davantage pour utiliser chaque découverte (par exemple les pièces de monnaie sur les paupières[5]) comme une "*Preuve formelle*", à proclamer haut et fort.

---

1 cf. CR de l'Assemblée générale de 2016 - MNTV n° 55.
2 cf. article de Barabara Frale - MNTV n° 55.
3 cf. article sur Othon de La Roche - MNTV n° 55.
4 qui a procédé à une nouvelle datation du Linceul - cf. MNTV n° 49.
5 cf. MNTV n° 44.

Or, comme l'avait déjà écrit le Père Dubarle[6], le Linceul "*n'est pas une preuve de la foi en la résurrection prise dans son ampleur totale : vie nouvelle du corps et même vie glorifiée, à la différence de la vie prolongée de Lazare*". Mais, s'il n'en n'est pas une "*Preuve formelle*", le Linceul est un "*Signe*" *très fort de la Résurrection*. Pour MNTV, il ne s'agit pas d'une "*dérobade*", mais d'une réponse mûre et réfléchie devant le message chrétien, où Dieu "*propose*" sans imposer, attendant de l'homme une réponse libre et volontaire. Et c'est ce thème que développera le père Martin Pochon (sj), de nouveau[7], lors de notre prochaine Assemblée générale[8].

Cette pédagogie divine a pu irriter le monde juif qui ne voulait connaître et respecter que la Loi, tandis que le Christ appelait à la Foi. Demandez à saint Paul ce qu'il lui en a coûté !

Rappelons-nous aussi les propos tout simples de la petite Bernadette à Lourdes, devant l'incrédulité de son curé, l'abbé Peyramale : "*je ne suis pas chargée de vous le faire croire, je suis chargée de vous le dire*".

Pour le Linceul, qui est en quelque sorte l'image en creux de la personne du Christ, nous ne pouvons affirmer qu'une chose : c'est un signe éminent du passage du Christ sur terre, un Signe fort qui attend notre adhésion. Comme me le disait spontanément un élève de cinquième : "*Mes parents, ils ne croient pas tout cela ; mais moi je vais leur dire : je suis sûr que Jésus est venu sur la terre, il a laissé sa trace !*"

Pascal disait : "*Il y aura toujours assez de lumière pour ceux qui veulent croire ; et assez d'obscurité pour ceux qui refusent*". Peut-être le débat historique évoqué plus haut est-il là pour nous ramener à une saine humilité… ?

C'est là qu'on pourra lire avec profit la deuxième partie de la méditation de Gilbert Cesbron[9]. Elle viendra à point nommé nous montrer qu'on peut, encore et toujours, approfondir son regard devant Celui qui nous "*montre son Visage*" et offre à notre contemplation sa silhouette majestueuse. Certains l'ont déjà dit :

Le Christ ne se prouve pas. Il se trouve.

Béatrice Guespereau
Vice Présidente de MNTV

---

6 cf. "*Histoire ancienne du Linceul de Turin*" - tome 2, p. 24 - Ed. F. X. de Guibert - 1998.

7 Voir MNTV n° 45 et 49.

8 le 15 mars 2018, à St Jean-Baptiste de la Salle - Paris 15ème : "*Le Linceul, signe du don, du pardon, et de la résurrection*".

9 Lire la première partie dans MNTV n° 56.

Histoire

Le "*trou historique*" (1204 - 1357) du Linceul vu par Pierre de Pingon

par Laurent Bouzoud

En complément de son hypothèse sur le retour du Linceul en France, grâce au "Clan des Achaïens", hypothèse présentée lors de notre Assemblée générale de 2016[1], Laurent Bouzoud analyse ici un document du XVIème siècle et en propose une interprétation.

1 - Introduction : le scénario le plus ancien (1453 et 1581)

Parmi les mystères non élucidés dont regorge l'Histoire, il y en a peu qui aient suscité autant de curiosité, de recherches et de tentatives d'explications que le *Trou historique* du Linceul de Turin, cette période allant de 1204 au milieu des années 1350[2], pendant laquelle l'Histoire est muette à son sujet.

Le scénario le plus ancien proposé pour le combler est décrit dans un ouvrage en latin, le *Sindon Evangelica* (fig. 1), qui relate l'histoire du Linceul depuis le tombeau du Golgotha jusqu'à son transfert à Turin, en 1578[3]. Nous devons cet ouvrage à un natif de Chambéry qui devint historiographe de la Maison de Savoie, Philibert de Pingon[4].

Ce scénario est en fait plus qu'une hypothèse, plus qu'une construction de l'esprit, à confirmer ou à infirmer dans le futur. C'est le récit, relaté par Philibert de Pingon, de l'itinéraire suivi par le Linceul lors de son retour en France, et des évènements qui ont précédé ce retour.

En effet, le *Sindon Evangelica* est bien connu des sindonologues, mais il semble qu'à ce jour, aucun des historiens du Linceul - y compris ceux qui ont noté que Philibert de Pingon écrivait d'après les *Mémoires* de son

---

1 cf. "*Le Clan des Achaïens, Scénario pour l'histoire du Linceul de Turin*" - L. Bouzoud (Voir MNTV n° 55) :
   a) 1ère partie "*Le Linceul entre Grèce et France (1204-1317)*" - Autoédition, mars 2015 ;
   b) 2ème partie "*Le Linceul et les Charny (1204-1453)*", à paraître.

2 Comme indiqué lors de l'AG MNTV de 2016, les premières ostensions eurent lieu entre mi-1353 et mi-1355.

3 "*Sindon Evangelica*" - Ph. de Pingon - Turin 1581, réédition de 1777. En français, "*Le Linge de l'Evangile*".

4 Emmanuel-Philibert de Pingon (1525-1582), avocat au Parlement de Chambéry, premier syndic de Chambéry, conseiller d'État et historiographe du duc Emmanuel-Philibert de Savoie, à Chambéry puis à Turin.

arrière-grand-père, un certain Pierre de Pingon[5] - ait remarqué que cet arrière grand-père n'était autre que… le secrétaire du duc Louis Ier de Savoie, au moment où Marguerite de Charny lui remit le Linceul[6].
Comme on va le voir, le récit relaté dans le *Sindon Evangelica*, bien que déformé par plusieurs prismes, recèle plusieurs concordances avec le scénario du *Clan des Achaïens*, qui situe en 1317 le retour du Linceul en France, sous la protection de Jean de Charny et de son fils Geoffroy.

2 - Le récit de 1453 et sa transcription de 1581

2.1 Le récit de Marguerite de Charny (1453)

Il est très probable que, lorsque Marguerite de Charny remit le Linceul au duc Louis de Savoie et à Anne de Lusignan (en 1453), le duc l'a interrogée sur les circonstances dans lesquelles le Linceul était entré dans sa famille.
Il est probable que Marguerite a répondu à sa question, en révélant ce qu'elle savait de ces circonstances.
C'est donc à ce moment que le secret de l'histoire du Linceul passe de la famille de Charny à celle des ducs de Savoie.
Voici en substance ce que Pierre de Pingon, présent lors de l'entretien ou informé par le duc, nota dans ses *Mémoires* :
*Année 1453 - "**D'après** Marguerite de Charny, une grande dame qui était en Grèce prit dans ses bagages le précieux Linceul, menacé dans sa sécurité par les pillages et les dévastations qui ravageaient le pays, et décida de changer d'horizon. Il fut emporté en Italie puis en France, après avoir traversé les Alpes*".
On reconnait dans ce récit le scénario du *Clan des Achaïens* : la Grèce, les pillages et les dévastations de la *Grande Compagnie catalane,* la veuve du dernier duc d'Athènes cachant le Linceul dans ses bagages, et l'itinéraire de venue en France de la précieuse relique, via l'Italie et les Alpes.
Ce que Marguerite sait au sujet des circonstances de l'arrivée du Linceul dans sa famille, elle le tient peut-être de son père, Geoffroy II de Charny[7], et certainement de sa grand-mère, Jeanne de Vergy, qui le tenait elle-même de son époux, Geoffroy I, mort en 1356, une quarantaine d'années déjà après les évènements de 1312-1317 : la

---

[5] cf. "*Arrêt de la royale Chambre des Comptes concernant les armoiries de la Maison de Pingon, originaire de la ville d'Aix en Provence*" - Turin, 19 janvier 1779.
[6] probablement en 1453.
[7] mort en 1398, alors que Marguerite n'avait qu'une dizaine d'années.

transmission de ce savoir, sur plus de 140 ans et trois générations, ne pouvait pas être parfaite.

Marguerite a-t-elle connu la date de l'arrivée en France du Linceul et les noms des héroïnes, veuves des deux derniers ducs d'Athènes, qui le sauvegardèrent l'une après l'autre en Grèce ? (Voir figures en haut de la page 3 de couverture). Si c'est le cas, elle a pu les oublier, ou simplement négliger de les mentionner ; le secrétaire du duc peut avoir aussi négligé de les noter.

Toujours est-il que les feuillets manuscrits des *Mémoires* de Pierre de Pingon sont alors recouverts par le silence de l'Histoire, où ils s'endorment pour plus de 120 ans, avant d'être redécouverts par son arrière-petit-fils, vers 1580.

2.2 La transcription du récit par Philibert de Pingon (1581)

En 1563, le duc Emmanuel-Philibert de Savoie, en conflit avec la France, avait transféré sa capitale à Turin, en renonçant à y emporter le Linceul, à cause de la ferveur et de l'attachement des Chambériens pour la sainte relique.

Quinze ans plus tard, l'archevêque de Milan, saint Charles Borromée, veut entreprendre un pèlerinage à Chambéry. Prenant prétexte de lui éviter la traversée des Alpes et de réduire la longueur de son trajet, Emmanuel-Philibert fait transporter la relique à Turin, où elle arrive le 14 septembre 1578. Elle n'en bougera plus : sa présence renforce le prestige de la nouvelle capitale du duc.

Ce mouvement provoque une ébullition des esprits au sujet de l'histoire du Linceul et de l'itinéraire qu'il a suivi avant d'arriver à Chambéry. L'historiographe Philibert de Pingon, arrière-petit-fils du secrétaire du duc Louis de Savoie, est donc naturellement mis à contribution pour donner des explications : d'où le *Sindon Evangelica*.

3 - Les sources de Philibert de Pingon

3.1 Première source : son arrière-grand-père

Ph. de Pingon reprend les *Mémoires* de son arrière-grand-père et écrit : "*En 1458*[8]*, ~~d'après~~*[9] *Marguerite de Charny*, *une grande dame qui était en Grèce* **(virgule)** *prit dans ses bagages le précieux Linceul, menacé dans sa sécurité par les pillages et les*

[8] L'erreur de date (1458 au lieu de 1453) résulte sans doute d'une erreur de transcription de l'imprimeur de 1581.

[9] Ce mot des *Mémoires* de Pierre de Pingon n'est pas repris par son arrière-petit-fils.

dévastations qui ravageaient le pays, ***et l'emporta*** *en Italie puis en France, après avoir traversé les Alpes*".

Voilà comment, en ajoutant une virgule, en supprimant un mot et en en ajoutant deux, Philibert de Pingon a pu, sans malice, attribuer à Marguerite de Charny les actes de sauvegarde du Linceul dont elle n'était que la narratrice.

3.2 Deuxième source : une coïncidence de dates en 1453

En identifiant Marguerite à l'héroïne qui exfiltra le Linceul hors d'Athènes[10], l'historiographe faisait coïncider la date du récit des évènements (1453) avec la date des évènements eux-mêmes (1312-1317). Il était influencé en cela par une autre coïncidence de dates, réelle celle-là : par un curieux hasard de circonstances, l'année 1453, qui vit l'arrivée du Linceul à Chambéry, est aussi celle de la chute de Constantinople[11], assiégée et prise par les troupes ottomanes du sultan Mehmed II.

Par un raccourci de l'histoire, dans l'espace et dans le temps, cette coïncidence fut à l'origine d'une légende selon laquelle le Linceul, arrivé à Chambéry en 1453, venait directement de Constantinople.

Cette croyance était confortée par les médailles que Louis de Savoie avait fait frapper cette année-là, représentant d'un côté son portrait, et de l'autre les deux faces du Linceul porté par un ange[12] (fig. 2).

Une deuxième conséquence de cette coïncidence de dates est que Philibert de Pingon identifia les pillards de *la Grande Compagnie catalane* qui ravageaient la Grèce en 1312 aux troupes ottomanes de 1453[13].

3.3 Troisième source : la version officielle des ducs de Savoie

Le secret détenu par la famille de Charny au sujet des origines du Linceul a donc été transmis à la Maison de Savoie. Mais, de façon étonnante, les ducs choisissent alors de ne révéler ni ce secret, ni le rôle joué par Marguerite de Charny dans le mouvement de 1453 : de même que les ducs d'Athènes ont gardé le Linceul au secret, et que les

---

10 Jeanne de Chatillon, fille du connétable de France - cf. "*Le Clan des Achaïens*" - L. Bouzoud.

11 Prise par les Croisés en 1204, elle avait été reprise par les Grecs en 1261.

12 L'abbé Fleury, dans son "*Histoire ecclésiastique*", vol. 22, Paris, 1726, décrit ces médailles et précise que Marguerite de Charni "*(…) alla à Chamberi en 1452* [Ndlr : année *ancien style*] *et donna sa relique à Anne de Lusignan-Chypre duchesse de Savoie, par un acte du vingt-deuxième Mars ; et ce fut à cette occasion que Louis duc de Savoie fit frapper l'année suivante ces médailles (…)*".

13 cf. "*Le Clan des Achaïens*" - L. Bouzoud.

Charny ont gardé le secret sur ses origines, de même le duc Louis Ier de Savoie et ses descendants, sans doute pour les mêmes raisons, tairont aussi son vrai parcours antérieur à Chambéry.

Les ducs suivants disaient avoir appris de leurs ancêtres que Charlotte de Lusignan, dernière reine de Chypre et épouse de Louis de Savoie (fils du duc Louis Ier, qui ne fut lui-même jamais duc), en apportant en dot à son mari les royaumes de Chypre et de Jérusalem, lui avait aussi apporté le trésor royal dont faisait partie le Linceul : c'est ce que les ducs enseigneront à leur postérité.

Cette version est rapportée par le père jésuite François Adornius, de Gênes, qui accompagna saint Charles Borromée dans son pèlerinage à Turin en 1578[14].

L'historien franc-comtois J.-J. Chifflet, qui écrivait en 1624, indique que ce fait pouvait être imputé "*aux ruses et artifices de ceux qui ont estimé devoir plutôt assurer que ce trésor était venu de loin, que du domaine des Princes voisins (touchés peut-être d'une vaine appréhension) […] qu'ils ne fussent pas estimés les légitimes maitres d'un bien qui leur aurait été laissé par des injustes usurpateurs*"[15].

4 - Dilemme et solution trouvée par Philibert de Pingon

En 1578, Philibert de Pingon se trouve donc devant un dilemme : d'une part, il sait par son bisaïeul que le Linceul a été remis au duc Louis Ier de Savoie par Marguerite de Charny. D'autre part, il doit satisfaire les ducs, ses maîtres, qui affirment que la sainte relique est entrée dans leur Maison avec la dot d'une bru de Louis Ier, héritière du royaume de Chypre.

C'est simple : il va faire de Marguerite une descendante des rois de Jérusalem et de Chypre. Il l'identifie donc à une princesse de Jérusalem, et explique son nom de Charny comme venant d'une ville

---

[14] cf "*Le Saint Suaire de Turin devant l'académie des sciences de Paris*", Etudes franciscaines, P. Hilaire vol. 7, p. 624 (juin 1902); traduit par F. Adornius, "*Epistola, qua Peregrinatio ab illustrissimo cardinali Sanctae Praxedis suscepta exponitur*", Turin 1578, texte joint au *Sindon Evangelica* (rééd. de 1777). F. Adornius rapporte aussi que selon d'autres, le comte Amédée de Savoie, ayant délivré l'île de Rhodes assiégée par les Turcs, reçut ce riche présent du grand maître de Rhodes, en reconnaissance du service rendu.

[15] cf. "*De linteis sepulchralibus Christi Servatoris Crisis historica*" - J.-J. Chifflet - Anvers 1624, ch.16. Ce passage figure dans "*Hiérothonie de Jésus-Christ ou Discours des Saincts Suaires de Nostre Seigneur*" - Paris, Cramoisy - 1631.

d'Ionie appelée Carina, ou Carna dans l'Aolide ou en Phénicie. Mais il admet que selon d'autres, elle était originaire de Bourgogne !…

5 - Rédaction finale de Philibert de Pingon

Le résultat de la confusion, faite par Philibert de Pingon, entre les dates, les acteurs, les évènements de 1312-1317, et ceux de 1453 d'une part, et de ses contorsions pour concilier les versions de son bisaïeul et de la Maison de Savoie d'autre part, est le texte très imaginatif que voici (texte latin, voir figure 3) :

"(…) Pour revenir à notre sujet, en 1458[16]*, les empereurs d'Orient furent expulsés de leur trône par la force et les armes de Mahomet, roi des Turcs, qui pillaient et dévastaient tout le territoire. Constantin Paléologue lui-même étant décapité, et donc son royaume, il n'y avait de sécurité ni en Grèce, ni en Asie, ni en Syrie, et tous fuyaient la cruauté atroce du tyran. Une illustre dame nommée Marguerite de Charny, ayant rassemblé ses bagages, dans lesquels se trouvait le précieux Sindon, décida de quitter la Grèce pour changer de ciel, et de partir pour la France. Elle descendait des rois de Jérusalem. Dans l'histoire de Chypre, on trouve en effet une princesse de Jérusalem mariée à Hector Lusignan, fils de Philippe, ce dont toutes les époques conviennent. Or je pense qu'elle fut appelée Charny de Carina, ville d'Ionie, en Asie mineure, ou de Carna de l'Aolide, ou de Carna ville de Phénicie, qui était près du mont Liban. Les autres disent qu'elle était de Bourgogne, car il y a dans cette région une famille noble de ce nom, passée de France en Asie, ou d'Asie en France. Donc, la dame de Charny étant passée en Italie et ayant traversé les Alpes avec toutes les difficultés de ce chemin, arriva à Chambéry (où est le palais des ducs de Savoie) et fut reçue par le duc Ludovico et la duchesse Anne de Chypre, avec tout l'éclat qui convenait à une dame étroitement liée aux princes. Et elle donna en partant le sacrosaint Sindon, non sans de grandes prières. (…)*".

Ce texte comprend une note en marge : *Ex (…) et notis Petri Pingon proavi* : *D'après (…) et les* Mémoires *de Pierre de Pingon, mon bisaïeul* (voir fig. 3, note en marge, en bas à droite).

Le caractère légendaire de ce récit a dissuadé la plupart des sindonologues de lui porter attention[17]. Mais il n'en reste pas moins

---

[16] cf. note 8.

[17] a l'exception par exemple de :

a) J. du Teil, in "*Autour du Saint Suaire de Lirey*" (1902) ;
b) P. Hilaire, in "*Le Saint Suaire de Turin devant l'académie des sciences de Paris*" - Etudes franciscaines, vol. 7 (1902) ;
c) Abbé Laureau, in "*Le Saint Suaire de Turin à Mont-Saint-Jean*" - Echo paroissial de Mont-Saint-Jean - 1910 ;

que sous tout récit légendaire, il y a toujours une part de faits historiques réels. En retirant le prisme de la translation en 1453 des événements de 1312/1317 et celui de la version officielle des ducs de Savoie, on voit apparaître ces faits réels : la Grèce, les pillards, le Linceul caché dans les bagages d'une grande dame, son retour en France via l'Italie et les Alpes : **Philibert de Pingon n'a pas pu tout inventer**. Il faut croire qu'il a lu ces faits dans les notes prises par son bisaïeul dans ses *Mémoires*, sous la dictée directe ou indirecte de Marguerite de Charny.

Après les deux informations concernant la relique, *généreusement offerte* (*liberaliter oblatam* - selon Geoffroy II de Charny - 1389), au cours d'une *expédition militaire* (*bello* selon Marguerite de Charny -1443), qui sont l'une et l'autre cohérentes avec le scénario du *Clan des Achaïens*, les faits rapportés par Marguerite à Pierre de Pingon constituent une troisième information "*de première main*", donnée par les descendants des contemporains du retour du Linceul en France, qui conforte encore ce scénario.

6 - Recherche des Mémoires de Pierre de Pingon

Après avoir trouvé la trace des *Mémoires* de Pierre de Pingon, il fallait que je recherche le document lui-même.

A la fin de 2016, j'ai localisé son "*Livre de raison*"[18] (s'agit-il de ses *Mémoires* ?) aux Archives de la Haute Savoie à Annecy, grâce à l'amabilité et à la toute particulière bienveillance de Pierre de Pingon, avocat à Paris, descendant en ligne directe de François de Pingon, oncle du secrétaire du duc de Savoie[19].

C'est un manuscrit d'une soixantaine de feuillets recto/verso en latin. Il est dérelié, certains cahiers manquent, et quelques feuillets ont été arrachés. En mars/avril 2017, il a été entièrement transcrit en caractères d'imprimerie, puis traduit du latin en français, grâce à l'obligeance de Pierre de Pingon.

---

d) C. Regat, in "*L'histoire du Saint Suaire*", conférence vidéo donnée à l'Académie salésienne le 9 novembre 2015.

[18] Ce *Livre de raison* a été pendant longtemps conservé dans les archives du château de Marlioz (Haute-Savoie), fief des descendants de Pierre et Philibert de Pingon, avant que ce fonds ne soit déposé, en 1929, aux Archives départementales.

[19] et fondateur de la branche des Pingon établie à Aranc en Bugey.

Ce "*Livre de raison*" est composé de deux des quatre registres annoncés dans son introduction par l'auteur, qui a consigné des faits liés à son rôle de créancier ou de débiteur, de propriétaire de biens immobiliers et mobiliers, et de père de famille - tous sujets entièrement "*personnels*", par opposition aux sujets "*professionnels*". Ces faits s'échelonnent de 1438 à 1461, plage de dates qui contient bien l'année 1453 du récit fait par Marguerite de Charny.

Mais le récit indiqué plus haut ne figure pas dans les restes du *Livre de raison,* soit parce qu'il a été écrit sur des feuillets disparus ou déchirés, soit plus probablement parce qu'il a fait partie d'un autre document, plus "*professionnel*", consacré aux *Mémoires* de Pierre de Pingon dans son rôle de secrétaire du duc de Savoie, document qu'il faut donc chercher ailleurs.

Il y a plusieurs hypothèses au sujet des circonstances de l'arrivée du Linceul en France. Mais le document qui ferait de l'une d'elles une certitude nous manque. Il s'agit peut-être des *Mémoires* de Pierre de Pingon, dont une esquisse de contenu apparait d'ores et déjà dans le *Sindon Evangelica,* et dont la découverte pourrait permettre de transformer en certitude l'hypothèse du *Clan des Achaïens.*

Laurent Bouzoud

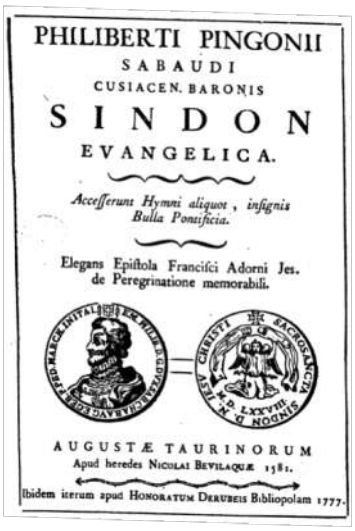
PHILIBERTI PINGONII
SABAUDI
CUSIACEN. BARONIS
SINDON
EVANGELICA.
Acceſſerunt Hymni aliquot, inſignis Bulla Pontificia.
Elegans Epiſtola Franciſci Adorni Jes. de Peregrinatione memorabili.
AUGUSTÆ TAURINORUM
Apud heredes NICOLAI BEVILAQUÆ 1581.
Ibidem iterum apud HONORATUM DERUBEIS Bibliopolam 1777.

Fig. 1

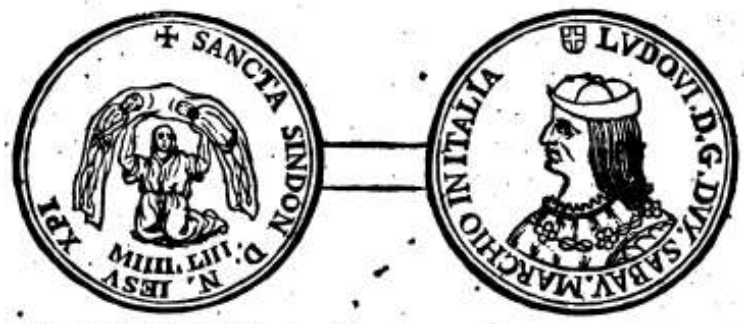

Fig. 2

tus. Sed ut ad rem propius, dum anno MCCCCLVIII. orientis Imperii ſedes vi, & armis, a Mahumete. Turcarum rege expugnaretur, cæde omnia diriperentur, & vaſtarentur, Conſtantinus Palæologus ipſe truncatus capite, regni ſimul, & vitæ finem feciſſet, nihil in Græcia, nihil in Aſia, aut Syria tutum reſtaret, aufugerent omnes atrociſſimi tyranni crudelitatem; illuſtris quædam matrona Margarita a Carni nomine, ſarcinis collectis,

inter quas hanc raram Sindonem repoſuerat, Græcia movere, cœlumque mutare conſtituit, atque in Galliam proficiſci. Hanc a regibus Hieroſolymitanis prodiiſſe ex eo conſtat, quod Hieroſolymitana in hiſtoria Cypria vocetur, nupta Hectori Luſiniano Philippi filio: quibus omnibus tempora conveniunt. Carnim autem denominatam puto, quod Carinæ urbi Joniæ in Aſia minori, dominaretur: aut Carnæ Aolidis, ſive a Carnæ oppido Phæniciæ, quod ad montem Libanum reponitur. Burgundam alii ferunt, quod ejus nominis illuſtris ibi ſit familia, ſive in Aſiam illa migrarit, ſive ab Aſia in Gallias deducta fuerit. Ubi ergo in Italiam Carna appulit, & magnis itineribus Alpes ſuperavit, Camberii (quæ Sabaudiæ Ducum regia eſt) a Ludovico, & Anna Cypria ducibus, ſplendidiſſime, ut tantam principem matronam, & affinem decebat, excepta eſt. Quibus tandem hoc ſacroſanctum Sindonis munus, diſcedens non ſine magnis obſecrationibus contulit. Quid vero interceſſerit, quid donationi cauſam dederit, non hoc loco abſonum ſit paucis enarrare. Inſtructiſſima ad longum viaticum omnia Princeps illa habebat, Equitatus, muli doſſuarii, Ciſtæ ſigna, vaſaque ſuppetebant, nec æs ingens deeſſe videbatur, liberalitate ipſa teſte, quam erga omnes exercebat. His copiis fures allecti, negligentiore Græco famulitio, ſcrinia aliquot effringunt, & nocte intempeſta quantam poſſunt ſuppellectilem ſubducunt, inter quam veneranda Sindon capſula deaurata includebatur. Ceterum fures, dum rapta inter ſeſe partirentur, nec iſti ſatis demirari poſſent

Ex hiſtoria Cipria Stephani Luſignani: & arbore gentis Luſignanæ. Stephanus de urbibus. Plin. lib. 5. cap. 20.

Ex donationis tabulis actis Camberii 22. mart. anno 1452.

Ex veteri tabella Sindon. templo affixa, & notis Petri Pingon. proavi.

Fig. 3

Méditation

Un certain Visage (II)

par Gilbert Cesbron

Nous présentons ici la deuxième partie de la méditation de Gilbert Cesbron (1913-1979), publiée dans son livre, "Mourir étonné"[1] ; la première partie a été reproduite dans le Cahier n° 56 (paru en juin 2017). Le premier paragraphe permet au lecteur de vérifier l'enchainement du texte.
Les notes de bas de page sont de MNTV.

… Pourquoi ce Visage est-il pour moi l'image tantôt de la sérénité, tantôt de la sévérité ? *C'est qu'il est aussi mon miroir*. C'est qu'on ne peut le fixer qu'en état de grâce ; ou alors, du fond de son péché, à travers les larmes. Et la prière qui, devant Lui, jaillit comme l'eau de ce Cœur de pierre, la prière des prières, c'est : "*Ne permettez pas que je sois jamais séparé de vous* !"
"*Qui cherchez-vous ?*" leur demanda-t-il - "*Jésus le Nazaréen - C'est moi*".
Quand il leur dit : *C'est moi*, ils ont, raconte Jean, un mouvement de recul et tombent à terre. Les soldats qui gardent le tombeau feront de même le dimanche matin. "*Ils furent bouleversés et devinrent comme morts*" : Pâques intervertit les rôles. C'est le même Visage proprement souverain qu'il montre ici et là, et c'est bien celui-ci. Roi à la nuque raide, tel son peuple Israël ; "*Christ en majesté*", comme disent les catalogues des musées. Sacré vient de sacre : un homme investi, de toute évidence.
Ce qui devait exaspérer les brutes d'Hérode et de Pilate, c'est que, bafoué, travesti, torturé, il continuait de montrer ce visage de roi. La couronne de sang dont on ceint son front relègue à jamais comme frivoles et imméritées toutes les autres couronnes et, plus encore, cette tiare bizarre dont les papes ne parviennent pas à se défaire et qui n'a été inventée que pour porter trois couronnes à la fois ; quelle dérision : "*C'est le Seigneur* ", dit Jean à Pierre en apercevant une silhouette sur la rive. Le Seigneur... Ce terme devrait lui être à jamais réservé ; qu'un prince chrétien prescrive qu'on l'appelle "*Monseigneur*" est un petit scandale ; qu'un prêtre de Jésus-Christ l'accepte, un très grand.
"*Parce qu'il parlait comme ayant autorité...*" Pourtant, ce souverain se veut le serviteur des autres ; il ne parle jamais en maître qu'au nom de son Père : par amour, non par orgueil. Une fois, une seule fois, il dira "*Je veux*" et c'est

[1] Editions "*J'ai lu*" - 1976.

justement à ce Père, et c'est au seuil de la nuit sanglante : "*Père, ceux que tu m'as donnés (et qui vont me trahir, m'abandonner, me renier), je veux que, là où je suis, ceux-là y soient avec moi*". Ils y seront. Nous y serons, si Dieu veut, mais il nous faudra passer aussi par le délaissement, l'agonie, le tombeau. C'est justice désormais.

Ce Visage possède la souveraineté des figures de proue. II entre en silence dans nos vies comme un navire dans le port, irrépressiblement, un soir, tous feux éteints ; l'eau seule aura frémi. Pour les uns il est le port, pour d'autres le grand large ; il est toujours ceci et cela, même lorsque les termes paraissent contradictoires.

Cette raideur est celle de la croix qui modèle à son image les corps qu'elle supplicie. Et aussi celle des horloges anciennes, qui ont apprivoisé le temps à force de patience, et qui nous survivent. Regardons bien ce Visage qui efface le temps. Il a la hauteur intimidante des navires, des tours d'aéroport, des signaux nocturnes dans les gares. Fanal dans les semi-ténèbres du petit matin, dans la brume des départs, visage qui nous appelle toujours plus loin, mirage à mi-chemin du ciel. Visage hautain, mais c'est à force de pureté : visage qui, sans un mot, prescrit : "*Noli me tangere*... Ne me touchez pas !".

Ce qu'on traduit d'habitude par "*Il prit fermement le chemin de Jérusalem*", la vraie traduction en saint Luc est : Pour prendre le chemin de Jérusalem il durcit sa face. Comment ne pas songer à cette expression devant ce Visage ? Car il est empreint de dureté, c'est vrai, mais c'est la dureté des remparts, leur hauteur, leur raideur. Cette dureté-là protège les petits et les pauvres. Cette figure s'interpose entre la violence et eux, entre l'exploitation, l'imposture, l'abus de pouvoir et eux.

Voici mon rempart, voici la haute muraille, voici la digue contre laquelle déferle en vain l'océan du Mal. Voici le visage sur lequel se brisent l'argent, l'ambition, la peur, le mépris. Aucune, ils n'ont aucune prise sur Lui! De ce côté-ci, le nôtre, c'est la nuit, la profonde nuit du Mal ; de l'autre, le soleil. Telle est l'ultime surprise de la mort. Tel est, de la crèche au tombeau, de Noël à Pâques, le vivant paradoxe de Jésus. De ce Jésus qui, parole après parole, nous révèle ce que nous pressentions : que ce monde est absurde, qu'il est à l'envers ; que nous nous en accommodons avec docilité, mais que cette complaisance est lâcheté… Nous apprenons de Jésus que sont bienheureux ceux qui pleurent, riches de tout ceux qui ont l'esprit de pauvreté et que les non-violents posséderont la terre. Quoi de plus fragile et poreux qu'un paradoxe ? Pourtant, voici des siècles que des

milliards d'hommes vivent des Paroles du Christ et que les meilleurs d'entre eux meurent pour les attester. C'est qu'il n'y a paradoxe qu'en apparence ; c'est que, dans un monde frivole et perverti, la Vérité prend le visage du paradoxe - et voici le visage de la Vérité, le Visage qui, sans parole, affirme : "*Moi, je suis*".
"*Homme de douleur...*" C'était la prophétie d'Isaïe, et ce masque la réalise entièrement. Homme de douleur et de compassion, c'est tout un. Et cependant, dans quelques heures, il sera au comble de la joie, guéri, guéri à jamais. Le monde est à son image : souffrance et guérison, joie et douleur, tout ensemble. Et chaque humain, qui est responsable non seulement de lui mais du monde, doit s'épuiser à courir de l'une à l'autre, "*pleurer avec ceux qui pleurent, se réjouir avec ceux qui sont joyeux*". Cette navette tisse l'existence de tout enfant de Dieu - et qu'il ne s'occupe pas du dessin qu'elle élabore ainsi ! Rendez-vous à la fin des temps ! En attendant, malheur à ceux qui ne savent que rire ! Et pareillement à ceux qui ne font que pleurer : ils n'auront connu que la moitié du monde, ils n'auront qu'à demi-vécu.
Homme de douleur. C'est bien la suprême disgrâce, la suprême injustice, que l'acharnement de la violence laisse sur un visage les mêmes traces que l'alcoolisme, le vice, la dégradation. Je pense aux poings qui ont porté ces coups, à ces pauvres brutes inconnues ; et je pense aussi qu'en ce moment même où je contemple, après vingt siècles, la sainte Face, il existe officiellement dans plus de cinquante pays une École de torture avec des stages, des concours, des diplômes peut-être... Mais la gifle prend la forme de celui qui la reçoit et non de celui qui la donne, écrit Alain ; et ce qui nous stupéfie, dans ce Visage, est la paix qui en émane. Peut-être en est-il ainsi chaque fois que l'être a fini de souffrir, atteint l'inatteignable ; peut-être cette paix est-elle la réponse du supplicié à ses bourreaux.
"*Impassible*" : qui ne souffre plus... Mais il y a davantage ici : le dégoût surmonté, toute amertume abolie ; et plus encore : une joie mystérieuse. "*Je vous ai dit ces choses afin que ma Joie soit en vous et qu'elle soit complète... Et personne ne vous la ravira...*". Personne ne peut plus lui ravir la sienne. Elle est plus forte que "l'*offusquement*" qui se lit aussi sur ce visage et qui naît de sa rencontre avec les deux scandales qui définissent notre condition humaine : la souffrance et la mort. Voici le visage de l'Amour quand il se heurte au monde, quand il se heurte au Mal ; il n'y a pas de Douleur plus haute. Et pourtant la paix, et pourtant la joie... - C'est que nous voici en présence de l'effigie même de la Non-violence.

Tandis qu'il recevait ces coups qui restent à jamais gravés sur le visage de Dieu, il ne devait pas montrer une autre face que celle-ci. Bouche close nous le savons ; mais je suis sûr qu'il fermait aussi les yeux pour leur épargner ce regard qui est la seule punition du juge et du bourreau. Ni riposte, ni parole, ni regard, seule l'évidence de l'innocence : c'est le comble de la Non-violence. Un homme qui leur montrait un tel visage, ils l'ont battu et ridiculisé pour la même raison qu'un émeutier détruit un palais de cristal ou brûle les partitions de Mozart, qu'un soldat ivre s'acharne sur une jeune fille : pour supprimer un miroir où il se voit odieux.
Oui, le visage même de la Non-violence, de cette révolution, la plus radicale de tout l'Évangile et jusqu'à quand lui résisterons-nous ? De cette Non-violence que Gandhi a vécue jusqu'à la mort, lui aussi. Il ne s'agit pas d'ôter aux adversaires la force de combattre, mais de leur en ôter le cœur... La fin est dans les moyens comme l'arbre dans la semence... Ce que l'on obtient par la terreur ne dure qu'autant que dure la terreur... "*On défend la Vérité non pas en faisant souffrir son adversaire, mais en souffrant soi-même...*"
Regardons ici le Visage de la Non-violence durant sa longue patience, sa longue Passion ; dimanche matin, ce sera celui de la Non-violence triomphante.
J'observe ces lèvres closes et je me dis que ce sont elles qui, sur la montagne, au bord du lac, dans les rues de Jéricho ou le temple de Jérusalem, ont proféré des paroles qui recréaient le monde. Elles ont passé par cette bouche-ci. Il nous en reste seulement des lambeaux : car les Évangiles ne sont que des vestiges, et c'est une pensée bien désolante. Il est encore beaucoup d'autres choses que Jésus à faites, dit Jean. Si on les écrivait une à une, le monde lui-même, je crois, ne saurait contenir les livres qu'on en écrirait. Notre cœur, lui, les eût contenues ! Toutes ces paroles, toutes ces promesses, cette bouche close les cèle à jamais ; elle les scelle aussi.
Il nous a aimés jusqu'à la mort ; mais comment oublier qu'il nous a aussi aimés jusqu'aux larmes ? Jésus donc, lorsqu'il vit pleurer Marie, sœur de Lazare, "*frémit en son esprit et se troubla. Il versa des larmes...*". Si cette face exténuée et victorieuse vous paraît dure, songez à ces instants de trouble et de compassion, songez à la tendresse de Dieu.
Songez aussi, devant ces lèvres immobiles, à ces mots qu'elles ont murmurés tout au long de l'Évangile, chaque fois qu'il lisait de la frayeur sur le visage de ses compagnons : "*C'est moi, n'ayez pas peur...*"

Cette image-ci me le répète. Moi, si lâche, cette image qui ne me quitte pas, me donnera, le moment venu, le courage qu'il faut. Je le crois. Je le sais. Car, non seulement, il est celui dont on ne peut, en aucun cas, avoir peur, mais celui qui fait qu'on n'a plus peur du reste. C'est la peur, toujours elle, qui nous conduit à juger, juger trop vite, prendre nos distances, nos précautions : à ne plus voir Jésus dans l'autre. La peur est le contraire de l'Amour. Elle est le triste secret des ambitieux, des vantards, des violents, le triste secret des hommes. Seigneur, délivrez-nous d'abord de la peur !
"*Relevez-vous, n'ayez pas peur !*" C'est justement ce qu'il dira après la Transfiguration à ses trois témoins.
"*Levant alors les yeux, ils ne virent plus personne, sinon Jésus seul avec eux*". Il y avait ce mystère de la Transfiguration ; voici celui, plus déroutant, de la Défiguration. "*Mais si tu n'as jamais vu la beauté au moment de la souffrance, jamais tu n'as vu la beauté*", dit Schiller – Si tu ne l'as jamais vue au moment de la victoire, tu ne l'as jamais vue non plus ! Son visage de Pâques, dont celui-ci n'est que la graine obscure – oh ! Voir, un jour, son visage de Pâques…
Quelquefois, un excès de beauté, une joie inattendue, le comble de l'amour nous confèrent, pour un moment, notre visage de Pâques. Quelquefois, un visage humain suffit à prouver l'existence de Dieu.
Philippe lui dit : "*Seigneur, montre-nous le Père, et cela nous suffit. - Depuis si longtemps que je suis avec vous, lui répond-il, tu ne me connais pas, Philippe ! Celui qui m'a vu a vu le Père...*" Réponse qui, cette fois, nous suffit. Et encore : "*Si vous me connaissiez, vous connaîtriez aussi mon Père*". Et encore : "*Qui me voit, voit celui qui m'a envoyé*". Dieu est Amour. C'est l'Amour, c'est le soleil du créateur qui rayonne dans cette face, la traverse, la dépasse. "*Vous me laissez seul. Mais non, je ne suis pas seul, car le Père est avec moi*" : enfermé dans le tombeau, lui aussi, car tel est l'Amour.
Visage-reflet, Visage du dialogue avec l'invisible. C'était donc ce visage-ci qu'il montrait à la Nuit lorsqu'il se retirait pour prier à l'écart. A l'écart, l'y voici pour de vrai : il a fallu le tombeau pour qu'il soit enfin seul.
"*L'ayant descendu de la croix, il l'enveloppa dans un linceul...*"
C'est donc à toi, Joseph d'Arimathie, que nous devons cette image nocturne, lumière dans nos ténèbres, seule vitre éclairée dans cette forêt où nous sommes perdus. Trace à peine visible comme celle d'un pas sur le sable. "*Il a passé par ici*", chantent les enfants ; "*Il repassera par là*", assure la foi en écho. Il a laissé ce don à notre foi infirme et inconstante ; il a nanti de ce regard les aveugles que nous sommes. Le seul remède à notre

inexplicable douleur ne peut naître que de la sienne dont voici le témoignage ; le seul remède à notre désespoir, du sien : "*Père, si cela se peut, que cette coupe s'éloigne de moi...*" Voici donc le Visage de Celui qui a dit : "*Je suis le Chemin, la Vérité et la Vie*". Ainsi, le chemin est solitaire, la vérité bafouée, et la vie à l'effigie de la mort - quel mystère ! Et cependant, pourquoi la sainte Face m'évoque-t-elle irrésistiblement cette parole-ci qui fait battre mon Cœur : "*La joie de Dieu est mon rempart*" ? Pourquoi ce visage en est-il à mes yeux, contre toute logique, l'illustration, la preuve, la promesse ? La joie de Dieu... Quelle révélation ! L'Église est triste, mais Dieu est joyeux.

Et encore cette phrase mystérieuse de Raphaël (qui se tient devant Dieu) à Tobie : "*Il convient de révéler et de publier les œuvres de Dieu, mais il convient de garder le secret du Roi*". Je le sens tout proche, ce secret décisif : il est caché derrière la sainte Face. Déjà la porte de la Nuit s'est entrouverte : cette lueur sur ce visage qui dort et qui veille, c'est l'aurore éternelle. Je m'endors dans la sainte Face - et mourir n'est pas autre chose. J'ouvrirai les yeux avec elle et je verrai alors la face cachée de la terre, celle qu'éclaire l'Amour. Pauvres saints ermites, réduits au face à face avec une tête de mort ! Ce crâne décharné était leur constant sujet de méditation et aussi leur sinistre pense-bête : "*Frères, il nous faut mourir...*" - Comme si nous ne le savions pas ! Comme si nous cessions un seul jour d'y penser, une seule nuit surtout ! Mais n'est-ce pas plutôt la Résurrection qu'il faut sans cesse rappeler aux hommes de ce temps ? - Mort et Résurrection, la sainte Face signifie l'une et l'autre inséparablement.

Tout ce que j'exprime ici paraîtra absurde sinon scandaleux aux incroyants. Mais ne peuvent-ils pas comprendre - et c'est le défi de l'amour humain et son honneur - qu'on puisse aimer un être "*à la vie à la mort*" ? Et quelle exaltation n'éprouverait-on pas devant la seule effigie qu'on possède de Lui !

"*Cette image n'est pas une preuve*". Preuve de quoi ? De l'existence historique du Christ, de la véracité des Évangiles ? Mais qui les nie sérieusement aujourd'hui ? C'est plutôt l'inverse : la fin de l'aventure, les récits concurrents que nous en possédons authentifient, trait par trait, cette image. Bien sûr, personne ne peut prouver que le "*Saint Suaire*" a réellement enveloppé le corps du Christ. Mais les églises sont remplies d'effigies, plus ou moins belles ou touchantes, et qui n'ont rien d'authentique. Comment se fait-il qu'aucune basilique ne possède un vitrail qui serait seulement l'agrandissement de cette sainte Face ? Il existe à Paris, dans l'église Notre-Dame de Clignancourt, une

reproduction photographique sur verre de ce visage. Elle suffit à faire de ce modeste sanctuaire un de mes hauts lieux. Cette image est constamment éclairée par une lumière placée derrière elle et qui la traverse, et celui qui la découvre subitement recule d'un pas. Le voici entré par effraction dans le tombeau du Christ ; mais il sent déjà, et son cœur se met à battre un peu trop vite, que demain c'est Pâques. Quelle hauteur, quel face à face, si cette même effigie formait le vitrail de fond d'une église ! Quel silence, quelle paix, quelle incompréhensible joie en émaneraient ! Oui, malgré son environnement ténébreux, cette obscure clarté suffirait à nous illuminer. On l'appellerait "*le vitrail du Samedi saint*". "*Viendront des temps où vous désirerez voir un seul des jours du Fils de l'homme mais vous ne le pourrez pas…"*. Si ! Grâce à ce prodige, nous voyons ici à la fois les trois jours saints et l'aube de Pâques.

"*Le Seigneur tourne sa Face contre ceux qui font le mal*", lit-on dans l'Ancien Testament. Depuis le passage de Jésus, leur châtiment est, au contraire, qu'il détourne d'eux sa sainte Face.

Esprit de pauvreté, non-violence, compassion, miséricorde, pureté de cœur, passion de la paix, persécution pour la justice, visage où se déchiffre sans peine chacune des Béatitudes, visage qui suscite en nous celle qui les résume toutes : faim et soif de la sainteté !

"*Bienheureux ceux qui ont le cœur pur*", promet l'une d'elles, "*car ils verront Dieu*". Or voici que c'est tout le contraire : ici nous voyons Dieu et notre cœur se purifie. Un seul regard sur ce Visage suffit à nous livrer l'état de notre âme, ces ténèbres élucident notre transparence. "*Que ton visage s'éclaire et nous serons sauvés !*"

L'étranger, l'homme mystérieux, celui dont on ne parlait qu'à mi-voix et les yeux trop brillants, celui qu'on n'osait plus attendre... Visiteur des mourants, visiteur de toutes les prisons de la solitude et du désespoir, visiteur du MOURIR ÉTONNÉ, dernier instant : quand il n'y a plus un mot à dire, plus qu'à demeurer là, le souffle court... Compagnon taciturne de tous ceux qui se trouvent à leur tour au Jardin des Oliviers ou livrés aux brutes en uniforme, de tous ceux qui marchent vers leur Calvaire et dont le visage, tout d'un coup, devient à la ressemblance de celui-ci... C'est à nous, à chacun de nous, d'heure en heure, de siècle en siècle, de le susciter, de le ressusciter. C'est à nous, à chacun de nous, de crier comme Jean, comme le vieillard Jean aux dernières lignes de son dernier écrit :

"*REVIENS, SEIGNEUR JÉSUS, REVIENS !*"

Gilbert Cesbron

Histoire

Passage du Linceul par la Sainte Chapelle de Paris

par Mario Latendresse

Chercheur en bioinformatique à la Silicon Valley (USA), le Docteur Mario Latendresse a déjà présenté (très succinctement, dans notre Cahier n°55) l'hypothèse du passage du Linceul par la Sainte-Chapelle de Paris, hypothèse émise d'abord par le Père André-Marie Dubarle et Hilda Leynen, et redéveloppée dans notre Cahier n° 51[1]. Mario Latendresse détaille longuement ici cette hypothèse, avec ses difficultés et ses sources historiques, en faisant notamment l'analyse approfondie des inventaires de la Sainte-Chapelle[2], et en répondant à plusieurs objections.
La bibliographie, notée [nn,] est référencée à la fin de l'article.

On affirme souvent que l'histoire du transfert du Linceul du Moyen-Orient en France est très obscure. En fait, cette obscurité semble due à la diffusion d'hypothèses très spéculatives ou construites sur des documents invalides, laissant de côté une étude attentive des documents historiques les plus probants. Je propose dans cet article de suivre la voix la plus naturelle, en partant de Lirey et en se laissant guider par les documents historiques dont l'authenticité ne peut être mise en doute. Cette route nous amènera à établir un passage par la Sainte-Chapelle de Paris, hypothèse déjà établie par le Père André-Marie Dubarle et Hilda Leynen [1, 2], mais qui sera présentée plus en détail sur certains points cruciaux.

1 - La fondation de la chapelle et de la collégiale de Lirey

La collégiale de Lirey a été fondée par Geoffroy de Charny, chevalier et conseiller du roi. Plusieurs documents montrent qu'il fit des demandes financières au roi Philippe VI en vue de cette fondation, dont la première connue date de juin 1343, demandes auxquelles le roi acquiesça.

Humbert de Villersexel, second époux de Marguerite de Charny (la petite-fille de Geoffroy), a signé, en 1418, un reçu[3] pour trois reliques qui furent déposées à la chapelle de Lirey, soit :

---

1 Nota MNTV : voir également *Le Saint Suaire* - P. de Riedmatten - Editions Fidélité - 2015.

2 Nota MNTV : le lecteur pourra trouver, sur le site "*linceul.org/SainteChapelle*", les quatre annexes (A, B, C, et D) établies par Mario Latendresse pour compléter cet article, non publiées ici, faute de place.

3 dont l'authenticité est très bien établie. Le reliquaire contenant alors le Linceul est marqué des armes de Geoffroy, laissant peu de doute sur le propriétaire de cette relique.

1) un morceau de la vraie Croix ;
2) un cheveu de la Vierge ;
3) un linceul imprimé d'une image de Jésus Christ.

Quelles sont les origines de ces reliques ? Un document important, plutôt négligé dans l'étude de l'histoire du Linceul, la notice "*Pour Scavoir la Vérité*", rédigée peu après 1525, fort probablement par le doyen de la collégiale de Lirey, affirme que le roi Philippe VI donna le Linceul à Geoffroy de Charny après sa tentative de reprendre la ville de Calais. (Voir au § 3).
Cette affirmation est plausible, car Philippe VI possédait les reliques les plus importantes de la Chrétienté, soigneusement gardées dans la Grande Châsse de la Sainte-Chapelle de Paris. Elle contenait les reliques de Constantinople cédées par l'empereur Baudoin II et transférées à Paris de 1239 à 1242. Deux types de reliques mentionnées par le reçu de Humbert de Villersexel étaient clairement présentes à la Sainte-Chapelle, soit "*une grande partie de la Vraie Croix*" et "*des cheveux de la sainte Vierge*". (Voir au § 2).

Il y a cependant deux difficultés apparentes :
1) il n'y a pas de description explicite du Linceul dans les inventaires de la Grande Châsse ;
2) le roi ne pouvait donner une relique aussi précieuse à l'un de ses seigneurs.

Ces deux difficultés ne sont qu'apparentes, car une étude attentive des documents historiques nous montre que la Grande Châsse avait une relique similaire au Linceul, une *Sainte Toile* insérée dans une *table*. Le plus remarquable est que cette relique est décrite d'une façon incertaine, sans aucune fonction précise, montrant, semble-t-il, une image du visage du Christ, mais toujours décrite sur le reliquaire et non sur la *Sainte Toile*. C'est la seule relique de la Grande Châsse décrite aussi confusément. Ainsi, il apparaît possible que le Linceul fût cette relique, et que la confusion autour de la nature de la *Sainte Toile* soit à l'origine de l'ignorance du roi sur sa valeur réelle, et donc de sa donation à Geoffroy de Charny. C'est ce qui ressort des documents anciens, dans la description d'une seule relique conservée dans la Grande Châsse, ce qui sera discuté dans la majeure partie de la suite de cet article.

2 - Le reçu de 1418 des reliques de Lirey

Ce reçu, signé en 1418 par Humbert de Villersexel, est précieux, car il est le seul document connu présentant les reliques de la chapelle de la collégiale de Lirey. Il annonce la réception des reliques et objets précieux pour les sauvegarder des pillards et des troubles de la guerre, probablement en les transférant à son château. Les Archives de l'Aube et de la Bibliothèque nationale de France (BnF) ont chacune une copie du manuscrit de ce reçu, dont une transcription a été publiée par le Père Dubarle [1].

Le reçu liste plusieurs reliques, dont les trois premières sont indiquées plus haut. La Sainte-Chapelle de Paris avait un grand morceau de la vraie croix et des cheveux de la Vierge. Nous reviendrons sur leur identification au § 14, après l'analyse des inventaires de la Grande Châsse. Autre fait important, le Linceul est dans un reliquaire portant seulement les armoiries de Geoffroy de Charny, sans les armoiries de la famille de Jeanne de Vergy (sa seconde épouse), étayant la thèse que le Linceul avait été acquis par Geoffroy lui-même.

3 - La notice "*Pour Scavoir la Vérité*"

Elle a été écrite peu après la construction de la deuxième chapelle de Lirey. La première chapelle (1353), construite en bois, était fort probablement très modeste, même pour l'époque. Ce document semble avoir été écrit vers 1525, par le doyen de la collégiale de Lirey[4] ; il faisait partie des documents récupérés lors de la Révolution française, transférés aux archives de France. Le texte entier en a été publié en français par Hilda Leynen, puis par le Père Dubarle [1]. Dorothy Crispino en a publié une version en anglais [3]. Les Archives nationales en ont une copie, et la Bibliothèque nationale en a deux copies.

Son auteur tient à rapporter certains éléments historiques importants à propos de la donation du Linceul à la chapelle de Lirey, mais aussi à notifier que ce Linceul avait été malicieusement dérobé de cette chapelle par Marguerite de Charny, la petite fille de Geoffroy de Charny. En 1525, le Duc de Savoie est propriétaire du Linceul et les chanoines de Lirey n'ont plus aucun espoir de le revoir à Lirey. Ainsi, les chanoines

---

[4] L'avant dernier paragraphe de la notice se termine par "*Car la presente eglise a este construicte et ediffiee, ainsy que vous voyez… jusques en l'an mil cinq cens vingt cinq, moyennant la grace de Dieu et… ce que y a peu mettre de sa substance mes. Jehan Huyart lesvel* (le vieil), *chanoine de Troyes et doyen d'icelle eglise*".

peuvent-ils révéler la provenance du Linceul sans s'inquiéter d'une éventuelle intervention du roi de France en leur défaveur.

Deux faits essentiels sont révélés dans cette notice, qui n'indique pas comment Philippe VI a obtenu le Linceul :

1) le roi est le donateur du Linceul à Geoffroy de Charny ;
2) Geoffroy en est gratifié pour sa tentative de reprendre la ville de Calais.

La notice contient des inexactitudes, car elle affirme que Geoffroy aurait reçu le Linceul à sa libération de captivité après la tentative de la reprise de Calais, mais Geoffroy a été libéré en juin 1351 et Philippe VI était décédé depuis août 1350. Toutefois, comme l'a mentionné le Père Dubarle [1], l'auteur de la notice a probablement confondu cette captivité de 1350 - 1351 avec sa captivité après la bataille de Morlaix de 1342, où Geoffroy avait été fait prisonnier dans des circonstances similaires. Le récit de cette libération a aussi été largement embelli par son auteur, récit où un ange aide le captif à s'évader, alors que Geoffroy a été plutôt libéré par rançon pour les deux captivités.

Le plus remarquable dans cette notice est qu'il est peu probable que son auteur ait pu savoir qu'il y avait dans la collection de la Sainte-Chapelle, non seulement deux reliques de Lirey bien identifiées (des cheveux de la Vierge et une partie de la vraie Croix), mais une *Sainte Toile* insérée dans un reliquaire peint d'un portrait du Christ. Ce reliquaire, présenté ci-dessous, était conservé dans la Grande Châsse contenant les reliques reçues de Constantinople. La fonction de cette relique demeura inconnue aux rois et aux chanoines. Ainsi, par la présence de la *Sainte Toile* dans la Grande Châsse, cette affirmation de la provenance du Linceul faite dans la notice est doublement convaincante.

4 - Arrivée et passage de la *Sainte Toile* à la Sainte-Chapelle

En 1239 et 1241, des ententes entre Louis IX et Baudoin II, empereur latin de Constantinople, sont conclues pour céder vingt-deux reliques de la chapelle du palais royal de Constantinople. Quatre catégories de documents décrivent l'arrivée et le passage à la Sainte-Chapelle de ces reliques : les récits des transferts des reliques du Moyen-Orient à Paris (1239-1242), le document officiel de cession des reliques de Baudoin II à Louis IX (1247), les hymnes "*De Sanctis Reliquiis*" de la Sainte-Chapelle (1250-1260), et les inventaires de la Grande Châsse (de 1256 à 1793). Ces vingt-deux reliques furent ainsi transférées à Paris, mais nous

portons une attention particulière à la *Sainte Toile*, car elle apparaît la seule qui soit similaire au Linceul de Turin. Nous analysons ici ces quatre groupes de documents.

Les trois premiers groupes de documents sont importants pour la thèse du passage du Linceul par la Sainte-Chapelle, mais les inventaires de la Grande Châsse, contenant les reliques les plus précieuses de la Chrétienté, sont des documents capitaux dans cette argumentation. Les éléments-clés pour élucider le transfert du Linceul du Moyen-Orient à Lirey s'y trouvent. Il est nécessaire d'analyser en détail tous ces inventaires pour en retirer un maximum d'informations à propos de la *Sainte Toile*.

Je résume ici les grandes lignes du raisonnement à propos de la *Sainte Toile*, en me basant sur les anciens documents présentés ici :

* le reliquaire arrive à Paris, selon le récit de Gérard de Saint-Quentin-en-l'Isle, mais la *Sainte Toile* n'y est pas mentionnée explicitement ;
* la *Sainte Toile* est bien à Paris, selon le document de cession des reliques, mais sans la mention d'une image sur celle-ci ;
* les hymnes de la Sainte-Chapelle mentionnent la *Sainte Toile*, sans image, sous les termes de "*mappa*" et "*mappula*", confirmant ainsi sa présence ;
* l'inventaire L de 1534 laisse entrevoir que la *Sainte Toile* a disparu de la Grande Châsse, car les officiels ont plusieurs difficultés à retrouver la relique qu'ils identifient plutôt à un treillis et non à une toile ;
* tous les inventaires de la Grande Châsse, après celui de 1534, ne mentionnent aucune toile dans le reliquaire de la *Sainte Toile*, en cohérence avec l'interprétation de sa disparition à l'inventaire L ;
* l'inventaire R, mentionne une effigie peinte dans le fond du reliquaire de la *Sainte Toile ;* et les dimensions données à ce reliquaire apparaissent trop grandes pour contenir une toile de petite taille.

5 - Récits du transfert des reliques de Constantinople à Paris

Nous avons deux récits de la translation des reliques de Constantinople à Paris, le premier par Gauthier Cornut, archevêque de Sens, portant seulement sur le transfert de la couronne d'Épines en 1239, le deuxième

par Gérard de Saint-Quentin-en-l'Isle portant sur les trois transferts des vingt-deux reliques.

Dans ce deuxième récit, le reliquaire de la *Sainte Toile* est décrit ainsi : "*tabula quedam quam, cum deponeretur Dominus de cruce, ejus facies tetigit*" [4], soit "*une table que la face du Seigneur a touchée, quand on le déposait de la croix*". C'est une description fonctionnelle, mais sans décrire directement le reliquaire comme le font les inventaires de la Sainte-Chapelle. Toutefois, cette description est en accord avec ces inventaires, car on y découvre qu'une effigie du Christ est peinte sur le fond du reliquaire. Il est remarquable que la toile ne soit pas mentionnée, mais cette toile arrive bien à Paris, selon le document officiel de cession des reliques et les hymnes "*De Sanctis Reliquiis*". Les inventaires L et II, analysés aux § 9 et 12, nous laissent entrevoir une raison possible expliquant la description sans toile de Gérard de Saint-Quentin.

6 - Document officiel de cession des reliques de Constantinople

En 1247, Baudoin II est en visite en France, dans le but d'obtenir de nouvelles ressources pour soutenir l'empire de Constantinople. Durant cette visite, un document officiel de cession des vingt-deux reliques déjà transférées à Paris scelle la transaction entre Baudoin II et Louis IX. L'annexe A en présente la liste en latin (reproduite par Alexandre Vidier en 1909) ; et l'annexe B présente un inventaire calqué sur cette liste, écrit en français[5].

Une simple analyse de la liste montre qu'une seule relique ressemble au Linceul de Turin : la *Sainte Toile* insérée dans une table, au n°8. Au n°16, "*Une partie du suaire*" ne peut être le Linceul, car c'est une petite pièce de tissu insérée dans un tableau, et le texte décrivant cette relique indique explicitement que ce n'est qu'une partie du suaire utilisé au sépulcre. Nous avons aujourd'hui un morceau de ce tissu à la cathédrale de Tolède et son tissage est nettement différent de celui du Linceul de Turin [5].

"Ainsi, la relique transférée à la Sainte-Chapelle la plus similaire au linceul est la *Sainte Toile*, mais les inventaires des reliques de la Sainte-Chapelle laissent voir que la *Sainte Toile* semble disparaître. Les inventaires révéleront aussi qu'une sainte face est peinte dans le fond du reliquaire de cette *Sainte Toile*."

---

[5] Nota MNTV : ces annexes peuvent être consultées sur le site de Mario Latendresse "*linceul.org/SainteChapelle*" ; de même que l'annexe C : extrait de l'inventaire R de 1740 ; et l'annexe D : autres inventaires de la sainte Chapelle.

. C'est cette image qui laisse sous-entendre que la *Sainte Toile* a un lien avec une image du Christ.

7 – Hymnes "*De Sanctis Reliquiis*"

Karen Gould a mis en parallèle les vingt-deux reliques cédées par Baudoin II, en utilisant les inventaires des reliques de la Sainte-Chapelle et les hymnes liturgiques "*De Sanctis Reliquiis*" pour la fête de la translation des reliques [6]. Dans ces hymnes, trois termes sont utilisés pour décrire la *Sainte Toile* et son reliquaire, soient "mappa", "*mappula*", et "*tabula*", mais sans mentionner d'image. Ces hymnes confirment la présence à la fois de la *Sainte Toile* et de son reliquaire à la Sainte-Chapelle au début de la seconde moitié du XIIIème siècle.

8 - Inventaires des reliques et reliquaires de la Grande Châsse

La figure 1 montre une gravure de la Grande Châsse de la Sainte-Chapelle, au XVIIIème siècle[6] ; et la figure 2 présente une photographie récente du baldaquin au-dessus de la plateforme, à l'endroit où se trouvait la Grande Châsse, surélevée derrière l'autel. La Grande Châsse n'existe plus aujourd'hui, car elle a été fondue lors de la Révolution française.

La Grande Châsse a été conçue spécifiquement pour conserver les vingt-deux reliques. Elle avait été commandée par Louis IX et complétée vers 1248. Les reliques de cette châsse étaient sous le contrôle exclusif des rois de France jusqu'au XVIIème siècle. Les inventaires de la Grande Châsse ont été faits sporadiquement et à des intervalles irréguliers, mais fournissent des informations uniques et irremplaçables à propos des reliques et reliquaires byzantins provenant de Constantinople.

Ces inventaires ont été transcrits par Alexandre Vidier [7, 8, 9]. L'annexe B présente la liste de toutes les reliques et les reliquaires de l'inventaire L de 1534 [8]. L'annexe C présente un extrait de l'inventaire R [9] pour les reliquaires n° 15, 17 et 18. L'annexe D présente des extraits des huit inventaires de la Grande Châsse à propos du reliquaire de la *Sainte Toile.* À l'exception des inventaires DD et II, six inventaires portent seulement sur les reliques de la Grande Châsse.

[6] cf. "*Histoire de la Sainte-Chapelle royale du palais, enrichie de planches*" - S.-J. Morand, Paris -1790.

Nous utilisons l'identification alphabétique de Vidier (p. ex. L, M, O, etc.), pour nommer succinctement ces inventaires. Nous avons aussi consulté quelques-uns des manuscrits de ces inventaires pour vérifier l'exactitude des transcriptions faites par Vidier. Cette vérification est importante pour identifier clairement les quelques textes explicatifs qu'il a ajoutés, et aussi pour vérifier l'important inventaire L, où l'exactitude de la transcription du mot "*trelle*" a été contestée par plusieurs chercheurs. (Voir au § 16-4).

L'identification du reliquaire de la *Sainte Toile* est certaine, car chacun de ces inventaires identifie clairement les reliques et reliquaires provenant de la Grande Châsse. Il est aisé de mettre en correspondance les reliques et reliquaires des inventaires et la liste des reliques et reliquaires du document officiel de Baudoin II.

Bien que cette identification du reliquaire de la *Sainte Toile,* parmi tous les inventaires, soit certaine, il est remarquable qu'aucun des inventaires ne mentionne une toile dans le reliquaire. C'est un élément essentiel pointant dans la direction de la disparition de la *Sainte Toile* de la Sainte-Chapelle de Paris.

Les inventaires L et R sont particulièrement importants. L'inventaire R nous donne une description de la taille du reliquaire. Aucune autre description des textes connus ne donne une description aussi précise de ce reliquaire.

9 - La Toile devient le Treillis à l'inventaire L

Le premier inventaire complet connu de la Grande Châsse est effectué par huit officiels, le 22 mars 1534, presque trois siècles après l'arrivée des reliques à Paris. Dans cet inventaire L, dont la liste des objets précieux est reproduite en entier dans l'annexe B, l'ordre des reliques est le même que dans le document officiel de cession des reliques de 1247. Nous avons deux témoins de cet inventaire L, l'un publié par A. Vidier, dont une copie du manuscrit est aux Archives nationales de France (AnF), et l'autre a été publié par M. Félibien [10] en 1725. Ces deux témoins sont importants, car il y a une variante significative entre eux.

Le n° 1 de l'annexe D présente les deux variantes avec les commentaires ajoutés par les officiels. Première surprise, l'inventaire L mentionne une "*trelle*" ("*treille*" selon M. Félibien), c'est-à-dire un treillis plutôt qu'une toile, insérée dans une table. Seconde surprise, majeure, à propos de cette "*trelle*" : les officiels mentionnent qu'ils ont eu plusieurs difficultés

à la retrouver. Pourtant, il y a huit officiels et l'espace à examiner est seulement la Grande Châsse. Le mot "*trelle*" est présent trois fois dans le manuscrit (voir les figures 3 et 4). Il est difficile de croire qu'une erreur de lecture ou d'écriture se serait produite, comme discuté ci-dessous. Comment les officiels ont-ils pu chercher et trouver un treillis plutôt qu'une toile ?

L'hypothèse la plus simple est qu'il n'y avait plus de toile dans le reliquaire, et les officiels ont bien lu le mot "*toellam*" dans le document officiel de Baudoin II. La disparition de la toile est étayée par tous les inventaires suivants, où aucune toile n'est mentionnée dans ce reliquaire. Ils ont cherché cette toile, mais sans succès. Or, le texte laisse croire que les officiels ont vu un treillis peint *sur et autour de l'effigie* qui se trouvait au fond du reliquaire, et conclurent que ce n'est pas le mot "*toellam*" qu'il faut lire dans le document de Baudoin II, mais plutôt "*trelle*". Ainsi, le problème de la disparition de la toile était résolu. Le greffier ajouta le commentaire tel que rapporté par le manuscrit de la figure 4 et repris par M. Félibien, sur les difficultés à retrouver ce treillis. La note additionnelle du manuscrit à propos du treillis "*comme consommé contre le dit tableau*" est obscure, mais elle s'explique par cette interprétation forcée de la présence d'un treillis seulement peint autour et sur l'effigie. Cette note a probablement été ajoutée par le copiste du manuscrit en vérifiant la présence du treillis peint autour et sur l'effigie. Seconde surprise, il semble que le reliquaire contient un tableau indépendant du reliquaire, car le commentaire (figure 4) dit "*en un grand reliquaire et tableau*". Ce tableau pourrait avoir été mobile et aurait permis de placer la toile sous celui-ci (proposé par Hilda Leynen, voir aussi §12).

10 - Le Treillis devient la Véronique aux inventaires M et O

L'inventaire M, fait entre 1534 et 1573, devient silencieux à propos du treillis décrit à l'inventaire précédent, et aucune toile n'est mentionnée. La description devient plutôt "La *Véronique*", où aucune difficulté d'identification n'est relevée. C'est un indice supplémentaire qu'il n'y avait plus de toile à l'inventaire précédent, que cette *Véronique* n'était pas difficile à percevoir, et que le treillis n'était pas un élément majeur de la relique.

Il faut aussi noter un fait essentiel : "*La Véronique*" n'est pas décrite par "*insérée dans une table*", similaire au document officiel de Baudoin II. La notion même d'une relique détachée du reliquaire disparaît. L'inventaire

O de 1575 répète exactement la même description. L'inventaire R suivant ne vient que confirmer que la "*Véronique*" fait partie du reliquaire.

11 - La Véronique est peinte au fond du reliquaire à l'inventaire R

Cet inventaire R est remarquable par sa longueur et les détails de chacun des reliquaires. C'est l'inventaire le plus long, et les officiels se sont attardés à bien différencier la relique du reliquaire. Ce dernier point est primordial pour mieux saisir les implications de cet inventaire pour la *Sainte Toile*. Pour chacun des points de l'inventaire, le reliquaire est décrit avec plusieurs détails suivis d'une description d'une ou des reliques contenues dans ce reliquaire[7].

Un extrait de cet inventaire est présenté dans l'annexe C. Par exemple, pour l'objet n° 15, on lit nettement une description du reliquaire et de son contenu, la relique, soit "*dans laquelle boette est enfermé quelque partie du voile de la Vierge*". Au n° 17, il y a une description d'un reliquaire, suivie de son contenu, la relique, "*un morceau du fer de la lance qui a percé le costé de Notre Seigneur*".

Pour l'objet suivant, n° 18, la description du reliquaire de la pierre du sépulcre apparaît similaire à celle du reliquaire de la *Sainte Toile*. Encore une fois, nous avons la description du reliquaire suivie de son contenu, "*un morceau de la pierre du sépulcre de Notre Seigneur*".

Mais, pour l'objet n° 19 (n° 4 dans l'annexe D), la différence entre le reliquaire et la relique est moins nette : les dimensions du reliquaire ainsi que les métaux et pierres précieuses sont mentionnés, "*le fond est revêtu de lames d'or dans tout le contour*" ; mais la description se poursuit avec seulement la mention de "*la représentation de la sainte face de Notre Seigneur, ou la Véronique*". Il semble n'y avoir aucun élément détachable du fond du reliquaire, une toile par exemple.

E. Poulle a aussi conclu que le fond du reliquaire est peint d'une effigie, mais la toile se serait décomposée d'elle-même. (Voir cependant au § 16-5).

12- Les inventaires de la Révolution française (CC, DD, EE, II)

Ces quatre inventaires de la Révolution française utilisent plutôt le terme de *sainte face* pour décrire le portrait au fond du reliquaire de la *Sainte Toile*. L'inventaire II est le plus utile, pour deux raisons :

---

[7] Seul le point n° 16, pour la croix de Moïse, n'a pas de description de reliquaire, car cette relique apparaît simplement montée sur un pied, comme le montre la gravure de Morand (figure 1).

- c'est le seul inventaire où le reliquaire de la *Sainte Toile* est décrit avec le qualificatif *à coulisse*. Il s'agit fort probablement du couvercle du reliquaire qui avait une partie coulissante. Le Musée du Louvre conserve deux panneaux du reliquaire de la pierre du sépulcre, l'un est une partie coulissante, et l'autre est un couvercle se fermant à clé. Ainsi, pour le reliquaire de la *Sainte Toile*, il est possible qu'en glissant le premier couvercle, on pût voir le tableau avec son portrait, mais que la toile se trouvait en dessous de ce tableau. Le second couvercle, fermé à clé, permettait de retirer la *Sainte Toile ;*
- cet inventaire est aussi le seul décrivant les reliquaires sans les reliques. Par exemple, au n° 18 (annexe C), le reliquaire est décrit par "*Une boite fermant à coulisse, dans laquelle il y avait une pierre*". Ainsi, la relique de ce reliquaire a été enlevée avant de faire l'inventaire. Toutefois, pour le reliquaire de la *Sainte Toile*, le portrait est toujours présent, ce qui implique que ce portrait ne pouvait pas facilement être enlevé du reliquaire.

13- Des indices de taches de sang sur l'effigie du reliquaire de la *Sainte Toile*

Le *Songe du Vergier* [11] est l'un des documents de droit public les plus connus du Moyen Âge tardif. On y retrouve (Livre I, CLVI, 4) une courte liste des reliques de la Grande Châsse, où on peut lire "*la Tablete de boys, laquelle fust mise ou sepulcre soubz le precieux chief de Jhesuchrist, en laquelle est l'enprainte du chief de Jhesuchrist, laquelle Tablete est encore rubrichée*[8] *du glorieux sanc de Jhesuchrist*".

Cette description ressemble à celle de G. de Saint-Quentin, mais au lieu de localiser le reliquaire au bas de la croix, l'auteur du *Songe* le place dans le sépulcre ; l'empreinte est directement sur le reliquaire, confirmant qu'il n'y pas de toile, comme dans l'inventaire R. L'auteur ajoute aussi un élément essentiel, la présence de taches présumées de sang sur le reliquaire même, la "*Tablete*". La présence de ces taches présumées confirmerait aussi que cette effigie du reliquaire présentait une ressemblance avec la Face sur le Linceul.

Plusieurs spécialistes de l'étude du *Songe* [11 et 12] ont conclu que son auteur est probablement Évrart de Trémaugon, clerc, professeur à l'Université de Paris, au service du roi Charles V. Il est toutefois difficile

8 Le verbe rubricher signifie "*teindre en rouge*". L'auteur semble vouloir signifier "*tachée de sang*".

d'affirmer si E. de Trémaugon a pu voir le reliquaire de la *Sainte Toile*, car il pourrait avoir relu la description de G. de Saint-Quentin et ajouter des éléments de son imagination. Néanmoins, sa position de clerc offrait la possibilité d'une visite privée de la Grande Châsse, et cette description précise de l'effigie le laisse sous-entendre.

14- Les reliques de la vraie Croix et des cheveux de la Vierge à la Sainte-Chapelle

Il est possible d'identifier explicitement la présence, à la Sainte-Chapelle, de ces deux reliques, mentionnées par le reçu d'Humbert de Villersexel :

- la partie de la vraie Croix est, après la couronne d'Épines, la relique la plus prisée de la Sainte-Chapelle. Elle arriva à Paris dans le second lot de reliques de Constantinople, en 1241. De nombreux morceaux de cette relique ont été donnés par les rois de France ;
- La relique des cheveux de la Vierge est mentionnée à l'item 29 de l'inventaire F de 1341, écrit en latin [7, p. 212]. Ainsi, la relique des cheveux de la Vierge était présente à la Sainte-Chapelle avant la fondation de la collégiale de Lirey qui reçut un cheveu de la Vierge. Cette relique est encore mentionnée à l'item 6 de l'inventaire I de 1363 [7, p. 242]. Nous ne savons pas à quelle date cette relique fut déplacée dans la Grande Châsse.

15- La *Sainte Toile* est l'Image d'Édesse

L'image d'Édesse, arrivée à Constantinople en 944, a été conservée à la chapelle du Pharos dans le Palais impérial[9]. Cette image, intimement liée à la légende d'Abgar, est alors appelée le Saint Mandylion. Baudoin II hérita des reliques de cette chapelle et a donc pu transférer le Mandylion à Louis IX lors du second transfert des reliques, en 1241.

La description du reliquaire de la *Sainte Toile*, dans les inventaires précités ne laisse qu'un seul choix possible pour le Mandylion, qui peut seul lui correspondre. En effet, les inventaires décrivent une effigie du Christ dans le reliquaire, et le document officiel de cession des reliques mentionne une *Sainte Toile*, de même que les hymnes. De nombreux auteurs, dont Steven Runciman [13], Karen Gould [6], Werner Bulst et

[9] Il est possible que l'Image d'Édesse ait été conservée d'abord à la chapelle du Chalké, au Palais impérial et qu'elle ait été transférée par la suite à la chapelle du Pharos.

Heinrich Pfeiffer [14], considèrent l'identification de cette relique au Mandylion comme bien établie.
Ian Wilson [15] et Mark Guscin [16] ont proposé des arguments contre cette identification. (Voir au § 16-1).

----0----

16 - Réponses à des objections à la thèse de la Sainte-Chapelle

Plusieurs chercheurs ont publié des objections à la thèse du passage du Linceul par la Sainte-Chapelle, après les décès du Père André-Marie Dubarle et d'Hilda Leynen. Nous abordons dans ce paragraphe les objections publiées par Ian Wilson, Mark Guscin, Emmanuel Poulle, Andrea Nicolotti, Jannic Durand, César Barta, Daniel Duque, Maxence Hecquard, et Amélie Le Ruyet[10].

16.1 - Le Mandylion est transféré à la Sainte-Chapelle de Paris

Ian Wilson et Mark Guscin ont argumenté que le Mandylion ne fut pas transféré à la Sainte-Chapelle. Ian Wilson écrit à propos de la *Sainte Toile* [15] :

"*La difficulté avec cette identification est que cette toile était regardée comme la plus mineure des reliques que le saint roi acheta en 1247. […] Cette identification avec l'image d'Édesse légendaire apparaît ainsi très peu probable, et, quelle qu'elle fût, elle a été détruite en 1792*".

On ne peut supposer que l'Image d'Édesse, ou Mandylion, était connue en France. En effet, nous n'avons aucun écho du Mandylion ou de l'Image d'Édesse au XIIIème siècle en Occident, où les termes "*Sainte Face*" et "*Véronique*" étaient plutôt utilisés pour décrire cet objet. Ian Wilson a seulement considéré la description de la *Sainte Toile* dans le document de cession des reliques, ce qui est insuffisant pour bien établir son identité : il n'a sans doute pas considéré les inventaires de la Grande Châsse qui sont essentiels pour cette identification.

[10] Ian Wilson, journaliste et historien, a écrit de nombreux articles et plusieurs livres sur le Linceul. Mark Guscin a écrit une thèse de doctorat à propos du Mandylion. Emmanuel Poulle, membre de l'Institut, a publié plusieurs articles sur le Linceul. Andrea Nicolotti (Université de Turin) a publié plusieurs articles et livres à propos du Linceul. Jannic Durand, directeur du département des Objets d'art au Louvre et spécialiste de l'art byzantin, a publié un article sur la présence du Mandylion à la Sainte-Chapelle.

Finalement, même dans le cas extrême où cette *Sainte Toile* ne serait pas le Mandylion, l'argumentation de la disparition de la *Sainte Toile* ne change pas, et elle demeure ainsi la relique la plus probable offerte à Geoffroy de Charny.

16.2 - Le reliquaire de la *Sainte Toile* est idéal pour le Linceul

Emmanuel Poulle a émis plusieurs objections, dont l'une sur la taille du reliquaire, supposée inadéquate pour contenir le Linceul [17] :

"*Les dimensions données, en 1740, tant au reliquaire qui avait contenu la "toelle/trelle", 9 à 10 pouces de côté, soit 25 à 30 cm, qu'à celui qui avait contenu "la Véronique", 22 pouces sur 15, soit environ 60 x 45 cm, n'auraient pas permis d'y abriter un linceul de 4 m de long, fût-il replié en autant de fois que possible*".

Deux erreurs figurent dans ce texte. La première est d'attribuer la "*toelle/trelle*" et la "*Véronique*" à deux reliquaires différents, car ces termes sont utilisés pour le même objet dans les inventaires. Le reliquaire de 9 à 10 pouces de côté est en fait destiné à "*Une partie du suaire*", qui n'était ni la "*toelle/trelle*" ni la "*Véronique*" (cf. ci-dessus).

La deuxième erreur est de conclure que le Linceul de Turin, de 4,3 mètres de long ne peut être replié et inséré dans un reliquaire de 60 x 45 cm (en réalité, le reliquaire de la *Sainte Toile* mesurait plutôt 60 x 40 cm). E. Poulle n'a considéré ni la largeur du Linceul ni son épaisseur une fois replié, ce qui est essentiel. En fait, il suffit de replier le Linceul deux fois sur la largeur et trois fois sur la longueur, ce qui donne une toile repliée d'environ 54 x 28 cm et d'une épaisseur d'environ 2 cm[11], qui peut être aisément insérée dans un reliquaire de 60 x 40 cm et d'environ 5 cm d'épaisseur. Ainsi, le reliquaire de la *Sainte Toile* (voir en page 3 de couverture) avait les dimensions idéales pour contenir le Linceul de Turin.

16.3 - Un don du roi apparemment impensable

La deuxième objection d'E. Poulle [17] concerne le don de cette *Sainte Toile :*

"Il est d'ailleurs impensable qu'un successeur de saint Louis ait pu envisager d'aliéner un bien aussi précieux de la Couronne ; certes, des fragments de reliques

[11] L'épaisseur du Linceul est approximativement 0,25 mm. Le pliage décrit produit 32 couches, soit une épaisseur de 8 mm. En tenant compte de l'air entre les couches, on obtient une épaisseur d'environ 2 cm sur une toile moderne aux mêmes dimensions que le Linceul.

ont été donnés à plusieurs reprises (épines de la Couronne, fragments de la vraie Croix), mais jamais aucune relique dans sa totalité".

Dans ce texte, E. Poulle suppose que le don par un roi de France a été fait en toute connaissance de la valeur de la relique. Il est toutefois manifeste, par la description de tous les documents historiques décrivant la *Sainte Toile,* qu'à aucun moment, on a réalisé qu'une telle image était sur la *Sainte Toile*. Il est aussi attesté que le clerc Gérard de Saint-Quentin a attribué plus d'importance au reliquaire qu'à la *Sainte Toile*. Le roi pouvait et avait tous les droits d'offrir la *Sainte Toile* pour une cause éminemment importante pour lui. C'est une telle situation qui est relatée dans la notice "*Pour Scavoir la Vérité*", où le roi Philippe VI aurait donné cette relique à Geoffroy de Charny pour la tentative de reprise de la ville de Calais, un objectif hautement important pour ce roi.

Finalement, si un don d'une telle relique ne peut être envisagé par quiconque possédait le Linceul, cela impliquerait que Geoffroy de Charny l'aurait obtenue par force, vol, ou subterfuge. Cela contredirait la lettre de 1390 du pape Clément VII[12] affirmant que le Linceul a été librement offert.

16.4 - La "*trelle*" de l'inventaire L n'est pas une erreur de lecture

Jannic Durand, Emmanuel Poulle [19, 20], et Andrea Nicolotti [18] ont émis une objection similaire à propos d'une supposée erreur de lecture du mot "*toile*" en "*trelle*", ou treille, à l'inventaire L.

J. Durand écrit : "*Sur cette toile on pouvait voir, comme le précise Félibien en 1725* (cité par Vidier dans l'inventaire L de 1534 – n° 8 - où le mot "*toille*" est lu par erreur "*trelle*"), *la face de notre Seigneur*" [19, p. 70]. Cette affirmation est imprécise, car il n'est pas indiqué si l'erreur se serait produite lors de l'inventaire de 1534, lors de la copie de l'original (qui est perdu), ou lors de la transcription par A. Vidier. J. Durand a écrit plus récemment : "*Il faut préciser ici, à propos de l'édition des inventaires par Alexandre Vidier, que celui-ci a imprimé par erreur "trelle", ce qui ne veut rien dire, au lieu de "toelle*" [19, p. 337].

Cette affirmation est erronée. A. Vidier a correctement transcrit le mot "*trelle*" du manuscrit et ce mot apparaît trois fois dans le manuscrit

[12] cf. "*Autour des origines du Suaire de Lirey*" - document H - Ulysse Chevalier - 1903. Voir MNTV n° 37.

de l'inventaire L, une fois dans la liste des reliquaires et reliques et deux fois dans le commentaire à propos de la difficulté à retrouver la *Sainte Toile* (voir les figures 3 et 4). De plus, il faudrait supposer que M. Félibien aurait commis la même erreur de lecture, alors que sa version contient le mot "*treille*" à deux reprises. Ainsi, il y a deux témoignages que le mot "*treille*" a été utilisé par les officiels qui ont rédigé cet inventaire. Cette argumentation de J. Durand, pour qui la toile était encore dans le reliquaire pour l'inventaire L de 1534, ne tient pas.

Sur le même sujet, E. Poulle a écrit, à propos de l'usage du mot "*treille*" dans l'inventaire transcrit par M. Félibien : "*La lecture de* r *au lieu de* o *est facilement explicable dans un document écrit en mixte, c'est-à-dire dans l'écriture gothique, telle que réformée au début du XIVème siècle, utilisée pour les documents, qui a été en usage jusque dans le XVIème siècle, car la forme de ces deux lettres y est absolument identique*" [17]. Il faut comprendre ici que le "o" provient du mot "*toellam*" du document officiel de Baudoin II (voir annexe A). Ainsi, selon E. Poulle, il y aurait eu une erreur de lecture du document de cession des reliques de 1247, écrit en latin, par les officiels rédigeant l'inventaire L. Toutefois, cette explication est incohérente, car lors d'un inventaire, il ne s'agissait pas seulement de relire la liste des reliques, mais plutôt de localiser ces reliques et d'enregistrer leur présence. En plus, lors de l'inventaire L, les officiels ont écrit un long commentaire décrivant leurs difficultés à localiser cette relique. Ainsi, les officiels ne peuvent avoir retrouvé une toile en ayant lu le mot "*trelle*".

En d'autres termes, selon E. Poulle, les officiels auraient lu par erreur le mot "*trelle*" plutôt que "*toellam*", mais ils auraient recherché une toile plutôt qu'un treillis, première incohérence. Ensuite, avec "*plusieurs difficultés*", ils auraient retrouvé une toile, et le greffier aurait retranscrit le mot "*trelle*" au lieu d'écrire le mot de l'objet trouvé, soit une "*toile*", seconde incohérence. Il ne s'agirait pas d'une simple erreur de lecture, mais d'une grande confusion de plusieurs officiels, ce qui est hautement improbable.

Comme il a été mentionné plus haut (*au* § 9), il est plus probable que cette grande difficulté à retrouver la *toile* dans la Grande Châsse a forcé les officiels à remplacer le mot "*toile*" par le mot "*trelle*". Rappelons que tous les inventaires suivants ne mentionnent ni "*toile*" ni "*trelle*", dans le reliquaire.

16.5 - La *Sainte Toile* n'a pas disparu par décomposition chimique

Dans son analyse des inventaires L et R, E. Poulle écrit : "*Reste à interpréter l'expression* "insérée à la table", *qui caractérise la "trelle", et la phrase finale du registre des Mémoriaux. Cette* "table" *fait, me semble-t-il, renvoi à la* "représentation de la sainte Face"*, mentionnée dans l'inventaire de 1740, représentation qui désignait tout autant l'image* (la Véronique) *portée par le linge que sa figuration sur le reliquaire, selon l'usage… ; le fait que Dom Félibien n'ait pas lu dans le registre original (qu'il a consulté avant l'incendie de 1737) le membre de phrase de la note complémentaire laisse à penser que ce membre de phrase est une sorte de mise à jour, réalisée lors de l'exécution de sa copie de l'inventaire de 1534 : le responsable de la copie aura noté que la relique a quasiment disparu, le mot* "consommée" *s'entendant au sens du latin* "consummatum est" *; la toile était comme confondue avec l'image qui en avait été faite sur le reliquaire*" [17, p. 16].

Selon E. Poulle, la toile a "*quasiment disparu*" lors de la copie de l'inventaire L, mais sans en donner la raison. Il faut imaginer un processus chimique qui aurait détruit la toile, au point qu'à l'inventaire R, elle ait totalement disparu ; car aucune toile n'y est mentionnée. E. Poulle conclut qu'il y avait une toile portant une effigie posée au-dessus de l'effigie peinte sur le fond du reliquaire. Toutefois, cette disposition apparaît peu cohérente, car l'effigie peinte sur le fond du reliquaire n'aurait plus eu aucune utilité. Je pense qu'une telle décomposition et un tel arrangement sont improbables, et que cette disparition de la *Sainte Toile* est simplement due à son retrait par le roi[13] ; nous avons une telle possibilité par la notice "*Pour Scavoir la Vérité*".

16.6 - La relique "*Une partie du suaire*" n'est pas la *Sainte Toile*

César Barta et Daniel Duque [5] ont publié une étude (en anglais) de la relique "*Une partie du suaire*", conservée à la cathédrale de Tolède. Ce morceau, offert par Louis IX, a été extrait de la relique n° 16 du document officiel de Baudoin II. L'étude conclut que ce morceau de tissu diffère du Linceul de Turin, mais cela n'a pas d'implication sur la thèse de la Sainte-Chapelle, car ce morceau de tissu ne provient pas de la *Sainte Toile*, qui est le n° 8.

Toutefois, les auteurs concluent : "*À cause de ce résultat, il n'y a maintenant*

[13] qui avait un accès exclusif aux reliques de la Grande Châsse jusqu'en 1631.

aucune raison de dire que Baudoin II avait encore le Linceul de Turin à Constantinople en 1238"[14]. Et, dans son introduction (en français) à cette étude, Maxence Hecquard écrit : "*L'étude de nos amis espagnols est importante, car elle permet d'écarter définitivement l'hypothèse, défendue notamment par le Père Dubarle, du passage du Linceul de Turin à la Sainte Chapelle de Paris*" [21].

Malheureusement, soit les auteurs n'ont pas compris la thèse de la Sainte-Chapelle, pour laquelle la *Sainte Toile* est la relique pertinente, soit ils ont confondu deux reliques de la Grande Châsse, la relique n° 16, "*Une partie du suaire*", et la relique n° 8, la *Sainte Toile*.

Dans un résumé de l'article en français de cette étude, Amélie Le Ruyet ajoute également que le morceau analysé, "*Une partie du suaire*", provient de la *Sainte Toile* [21] ; ce qui n'est pas le cas.

16.7 - Date et lieu du don de la *Sainte Toile* à Geoffroy de Charny

Il est difficile d'établir une date et un lieu précis du don du Linceul à Geoffroy de Charny, car les documents historiques sont trop imprécis. La notice "*Pour Scavoir la Vérité*" indique un lieu et une circonstance : à Amiens lors d'une réception de Philippe VI pour Geoffroy de Charny après sa captivité, suite à sa tentative infructueuse de reprise de Calais. Toutefois, comme mentionné plus haut (§ 3), ce serait plutôt : soit en 1343, après la captivité de Geoffroy lors de la bataille de Morlaix ; soit en 1349, avant la tentative de reprise de Calais.

H. Leynen a proposé juin 1343 pour la date du don des trois reliques majeures de Lirey [22] : à cette date Geoffroy a en effet obtenu du roi Philippe VI la rente pour l'église de Lirey, et celui-ci aurait prélevé ces trois reliques dans le trésor de la Sainte-Chapelle, en même temps qu'il prélevait le Grand Camée de France[15] pour le porter en gage au Pape Clément VI. Comme l'a noté le Père Dubarle [1], cette date serait en accord avec "*Pour Scavoir la Vérité*", si l'on admet que l'auteur de cette notice aurait confondu les deux captivités de Geoffroy. Cette date apparaît possible, mais il semble qu'elle soit trop tôt, car la chapelle de Lirey n'était pas encore construite et le statut de Geoffroy, en 1343,

[14] La version française de l'article de C. Barta et D. Duque, publiée dans la RILT (n° 15/16, 1999-2000), contenait des erreurs qui ont été corrigées dans le n° 21, avec l'ajout d'une version anglaise.

[15] cf. catalogue de la BnF, Médailles et Antiques, camée n° 264.

expliquerait mal un don d'aussi précieuses reliques. Toutefois, H. Leynen a ultérieurement suggéré une date plus tardive [22], en août 1351, car le récit de la libération de Geoffroy dans "*Pour Scavoir la Vérité*" rappellerait un feu de joie allumé à l'occasion de sa libération en août 1351[16] ; mais le don serait alors du roi Jean II le bon, fils de Philippe VI.

Une période plus réaliste du don de plusieurs reliques provenant de la Sainte-Chapelle, en accord avec le nouveau statut social de Geoffroy, serait à partir de 1347, année où il devint conseiller et porte-oriflamme du roi. La tentative de la reprise de Calais à la fin de 1349, ainsi que l'indique la notice "*Pour Scavoir la Vérité*", aurait été une occasion raisonnable pour un tel don, car cette reprise était une préoccupation majeure de Philippe VI depuis la prise de la ville en 1347 par Édouard III.

Des reliques de la Sainte-Chapelle (mais on ne sait pas lesquelles) ont été transportées à l'abbaye royale de Notre-Dame du Lys (aujourd'hui Dammarie-les-Lys) en avril 1349. Des documents fiables confirment que le roi est à l'abbaye le 23 mars et le 12 avril (jour de Pâques), à Melun le 24 mars et à Savigny-le-Temple du 15 au 19 avril [23][17].

Le 16 avril 1349, Geoffroy fait une demande au Pape Clément VI pour 100 jours d'indulgence pour les pèlerins visitant la chapelle de la collégiale de Lirey. La rente pour la collégiale de Lirey est modifiée le 19 avril 1349 par Philippe VI, qui la rend perpétuelle, dans un document signé à Savigny-le-Temple [24][18]. Ainsi, Geoffroy de Charny et Philippe VI se sont probablement rencontrés à Savigny-le-Temple peu avant cette signature.

Je propose que peu après la Pâques de 1349, à Savigny-le-Temple, il y eut un moment propice pour le don par Philippe VI des reliques de la chapelle de Lirey, dont le Linceul. Bien sûr, il ne s'agit que d'une possibilité, mais elle est en accord avec plusieurs indices historiques.

---

16 H. Leynen ne donne cependant pas de référence pour étayer l'existence de cette fête de 1351.

17 Jules Viard a écrit "*En l'année 1349, Pâques tomba le 12 avril. Or, souvent le roi allait célébrer la solennité de cette fête et de quelques autres dans une des grandes abbayes des environs de Paris, et nous voyons, par une mention des Journaux du trésor, qu'il était alors à l'abbaye du Lys, où on lui porta les saintes reliques qui en temps ordinaire restaient dans la chapelle royale à Paris…*".

18 "*Don à Geoffroy de Charny, chevalier et conseiller du roi, au lieu des 1.000 l. de rente viagère qu'il percevait sur le Trésor, de 500 l. t. de rente perpétuelle à asseoir sur les forfaitures des sénéchaussées de Toulouse, Beaucaire ou Carcassonne*". Acte signé à Savigny-le-Temple le 19 avril 1349 - AnF, Registre JJ 79, 6961.

16.8 - Les thèses des Templiers et du chevalier Othon de la Roche

Deux autres thèses, très répandues dans la littérature sindonologique, ont été avancées pour expliquer l'arrivée du Linceul à Lirey : celle des Templiers et celle du passage par Athènes sous le contrôle du chevalier Othon de la Roche.

La thèse des Templiers est spéculative pour plusieurs raisons : on ne connaît aucun document historique relatant le transfert du Linceul par les Templiers à Geoffroy de Charny ; et il n'y a pas d'indices raisonnables que les Templiers aient acquis ou gardé une telle relique. Cette thèse est essentiellement fondée sur l'interprétation du Baphomet qui n'a pas de ressemblance avec le Linceul de Turin. En effet, la très grande majorité des procès-verbaux des interrogatoires des Templiers décrivent le Baphomet comme "*une tête en trois dimensions*", ce qui ne ressemble pas au Linceul.

La thèse d'Othon de la Roche n'a pas de fondement historique valide : elle repose en grande partie sur la dissertation du jésuite Pierre-Joseph Dunod en faveur de l'authenticité du suaire de Besançon, laquelle n'a pas de références historiques valides - voir Nicolotti [25], Zaccone [26], Latendresse [28]. Le seul document restant pour soutenir cette thèse est la lettre présumée de Théodore Ange Comnène au Pape Innocent III, mais son authenticité est en doute, car nous n'avons aucune trace historique certaine de celle-ci avant 1981 [27].

En comparaison avec ces deux thèses, la thèse de la Sainte-Chapelle est étayée par une série de documents historiques, dont l'authenticité n'est pas en doute, retraçant le passage du Linceul de Constantinople à Lirey.

17- Conclusions

Sur la base d'hypothèses très spéculatives ou construites sur des documents invalides, on affirme souvent que l'histoire du transfert du Linceul du Moyen-Orient en France est très obscure.

La voie la plus simple paraît cependant passer par le roi et nous emmène à la Sainte-Chapelle de Paris, où les reliques les plus précieuses du Moyen-Orient se trouvaient. Le plus remarquable est qu'il n'y a qu'une seule de ces reliques qui ressemble au Linceul, et celle-ci est aussi la seule à disparaître, selon toutes les apparences. Cette relique est la *Sainte Toile* venue de Constantinople. Connue sous le nom de "*Mandylion*" - relique liée à la légende d'Abgar où le Christ avait imprimé une image de lui-

même sur un linge - elle arrive à Paris en 1241, inconnue du clergé de la Sainte-Chapelle.

Cette disparition de la *Sainte Toile* de la Sainte-Chapelle ne peut être identifiée qu'en analysant très attentivement les inventaires de la Grande Châsse, et en consultant les manuscrits de ces inventaires.

Peu après la Pâques de 1349, à Savigny-le-Temple, apparaissent le lieu et le moment le plus propice pour le transfert de la *Sainte Toile* par Philippe VI à Geoffroy de Charny.

Les thèses les plus répandues pour l'arrivée du Linceul à Lirey sont :

(1) le passage par la Grèce sous le contrôle d'Othon de la Roche ;

(2) l'hypothèse des Templiers ;

(3) le passage par la Sainte-Chapelle de Paris.

Cette dernière apparaît amplement la plus probable, car elle suit un parcours simple, soutenu par de nombreux documents anciens dont l'authenticité est incontestable. En comparaison, peu ou pas de documents anciens étayent les deux premières thèses, et plusieurs documents anciens, bien établis, les contredisent.

Mario Latendresse

Bibliographie

[1] A. M. Dubarle et Hilda Leynen, "*Histoire ancienne du linceul de Turin*", tome 2 (944 -1356) - Ed. F.-X. de Guibert - 1998.

[2] A. M. Dubarle, "*Histoire du Linceul de Turin*", Cahier MNTV n° 14 - 1996.

[3] D. Crispino, "*To know the truth, a sixteenth-century document with excursus*", Shroud Spectrum International, n° 28/29 - 1988.

[4] E. Miller, "*Les reliques de Constantinople*", Journal des Savants - 1878.

[5] C. Barta et D. Duque, "*The Sindone Sample from Constantinople in Toledo*", Revue Internationale du Linceul de Turin n° 21 - 2001.

[6] Karen Gould, "*The Sequences De Sanctis Reliquiis as Sainte-Chapelle Inventories*", Mediaeval Studies, vol. 43 - 1981.

[7]- Alexandre Vidier, "*Le Trésor de la Sainte-Chapelle*", Mémoires de la société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France - Ed. H. Champion, tome 34 - 1907.

[8]- d° - tome 35 - 1908.

[9]- d° - tome 36 - 1909.

[10]- M. Félibien, "*Recueil de Pièces Justificatives pour servir de preuves à l'Histoire de la Ville Paris*", tome 3, Ed. G. Desprez et J. Desessartz - 1725.

[11]- M. Schnerb-Lièvre, "*Le Songe du Vergier*", Sources d'Histoire Médiévale, tome I - 1982.

[12]- A. Coville, "*Évrart de Trémaugon et le Songe du Verger*", E. Droz - 1933.

[13]- S. Runciman, "*Some Remarks on the Image of Edessa*" Cambridge Historical Journal, vol. 3 - 1931.
[14]- W. Bulst et H. Pfeiffer, "*Das Turiner Grabtuch und Das Christusbild*", Knecht - 1987.
[15]- I. Wilson, "*The 2000-Year-Old Mystery Solved*", Bantam Press - 2010.
[16]- M. Guscin, "*The Image of Edessa*", Brill - 2009.
[17]- E. Poulle, "*À propos des reliques de la Passion à la Sainte-Chapelle*", RILT nº 23 - 2002.
[18]- A. Nicolotti, "*From the Mandylion of Edessa to the Shroud of Turin, the Metamorphosis and Manipulation of a Legend*", Brill - 2014.
[19]- J. Durand, *La Sainte Toile ou "Véronique",* in "*Le trésor de la Sainte-Chapelle*", Ed. musée du Louvre - 2001.
[20]- J. Durand, "*L'Image d'Abgar à la Sainte-Chapelle de Paris*" ; K. Dietz, C. Hannick, C. Lutzka, et E. Maier, "*Das Christusbild, Zu Herkunft und Entwicklung in Ost und West*" - Echter - 2016.
[21]- M. Hecquard et A. Le Ruyet, "*L'échantillon du sindon de Constantinople conservé à Tolède provient-il du Linceul de Turin ?*", RILT nº 21- 2001.
[22]- H. Leynen, "*À propos du Mandilion*", Soudarion - 1992.
[23]- J. Viard, "*Itinéraire de Philippe VI de Valois (suite et fin)*", Bibliothèque de l'école des chartes, tome 74 - 1913.
[24]- J. Viard, "*Un prétendu voyage de Philippe VI de Valois dans le midi de la France en 1349*", Bibliothèque de l'école des chartes, tome 71 - 1910.
[25]- A. Nicolotti, "*Le Saint Suaire de Besançon et le chevalier Othon de la Roche*", Ed. Franche-Bourgogne - 2015.
[26]- G. M. Zaccone, "*Le manuscrit 826 de la Bibliothèque municipale de Besançon*", Actes du IIIème Symposium Scientifique International du CIELT - 1997.
[27]- M. Latendresse, "*L'Hypothèse d'Othon de la Roche, et le château de Ray-sur-Saône*", MNTV, nº 55 - 2016.
[28]- M. Latendresse, "*Le Saint Suaire de Besançon /Dissertations pour et contre son authenticité"*, Ed. BoD.fr - 2015.

Fig. 1
Arrière de la grande Châsse ouverte

Fig. 2
Le baldaquin actuel

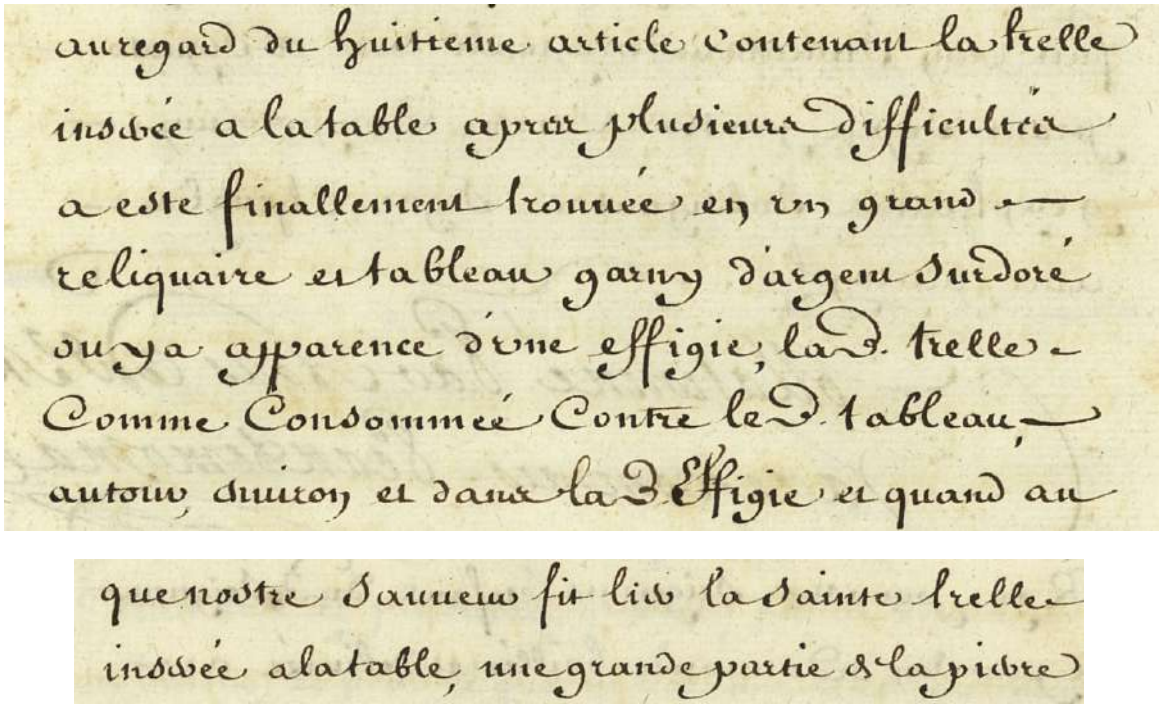

au regard du huitieme article contenant la trelle
inserée a la table apres plusieurs difficultés
a este finallement trouvée en un grand
reliquaire et tableau garny d'argent surdoré
ou y a apparence d'une effigie, la d. trelle
comme consommée contre le d. tableau,
autour, environ et dans la d. effigie et quand au
que nostre sauveur fit lier la sainte trelle
inserée a la table, une grande partie de la pierre

Fig. 3 et 4 Inventaire L (1534).

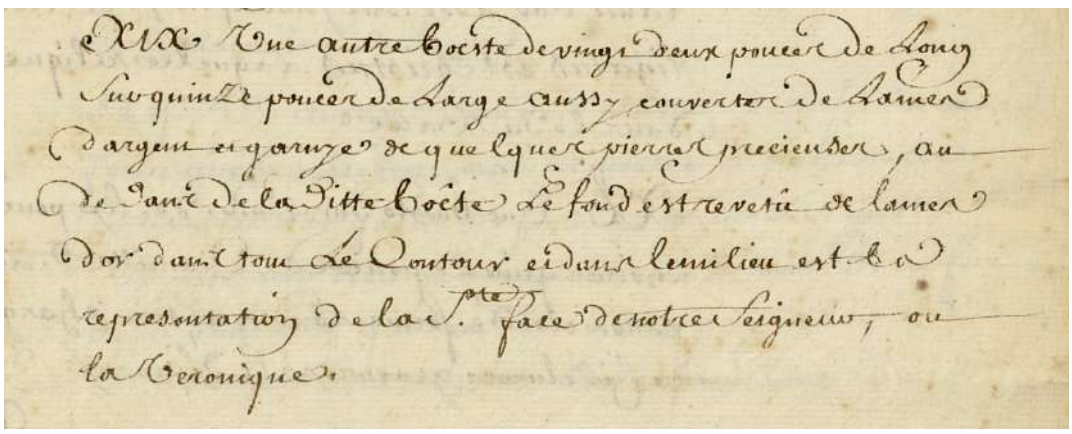

XIX Une autre boeste de vingt deux pouces de long
sur quinze pouces de large aussy couvertes de lames
d'argent et garnye de quelques pierres precieuses, au
dedans de la ditte boeste le fond est revetu de lames
d'or dans tout le contour et dans le milieu est la
representation de la S.te face de notre seigneur, ou
la veronique.

Fig. 5 Inventaire R (1740), décrivant le reliquaire de la *Sainte Toile*.

Recherche scientifique

Nouveaux apports de la spectroscopie : traces de biliverdine sur le Linceul

par Jean-Pierre Laude

Ancien directeur scientifique d'une Société spécialisée dans la spectroscopie[1], J. P. Laude a ***découvert****, sur un fil provenant du Linceul de Turin, de nouvelles traces d'un possible grave traumatisme. Le couplage des spectrométries Raman et EDS[2] révèle en effet la présence de composés issus du sang, dont une quantité relativement élevée de* ***biliverdine*** *(composé verdâtre, venant de la dégradation du sang, observé sur les ecchymoses). Il a aussi été confirmé que le Linceul contient des traces de* ***protéines****, de* ***fer****, de* ***phorphyrine*** *et de* ***bilirubine***[3]*. Un article sur les travaux de J. P. Laude, effectués en collaboration avec le professeur Giulio Fanti[4], a été présenté au Congrès International de Rochester pour le centième anniversaire de l'"Optical Society of America" (OSA); et son résumé a été publié dans ce cadre en 2016[5]. Un long article sur le sujet a été publié en 2017 dans Applied Spectroscopy, revue à comité de lecture de la "Society of Applied Spectroscopy"[6].*
J.P. Laude s'intéresse par ailleurs également à l'iconographie du Christ[7].

Introduction

Le numéro du 15 juin 1980 de la revue Applied Optics d'OSA suscita, dès sa publication, un très vif intérêt du milieu scientifique de l'optique et de la spectroscopie. Il contenait plusieurs articles consacrés à des études de spectrométrie sur le Suaire de Turin. Ces articles étaient écrits par quelques-uns des 32 scientifiques du STURP[8], dont les recherches avaient été entreprises directement à Turin, pendant cinq jours en

1 Société Horiba-Jobin-Yvon, spécialisée dans la fabrication et l'utilisation d'appareils de spectroscopie optique et de spectroscopie Raman.

2 Energy Dispersive X-ray Spectroscopy.

3 Provenant de la dégradation de l'hémoglobine, ce pigment peut, en cas de grave traumatisme, donner au sang une couleur rouge-orangée insoluble : la bilirubine a été mise en évidence par A. Adler en 1980 - cf. "*101 questions sur le Linceul*" - P. Baima Bollone - Ed. St-Augustin - 2001.

4 Voir par ailleurs la nouvelle datation du Linceul réalisée en 2013 par G. Fanti, avec de nouvelles méthodes - cf. MNTV n° 49.

5 cf. "*Frontiers in Optics/Laser Science Conference*", congrès tenu du 17 au 21 Octobre 2016 à Rochester- État de New York. DOI: https://doi.org/10.1364/FIO.2016.JTh2A.84.

6 "*Raman and Energy Dispersive Spectroscopy (EDS) Analyses of a Microsubstance Adhering to a Fiber of the Turin Shroud*" - Jean-Pierre Laude et Giulio Fanti, in *Appl. Spect.* du 15 Juin 2017 - DOI : https://doi.org/10.1177/0003702817715291.

7 "*Le Visage du Linceul reproduit à la Cathédrale de Chartres ?*" - MNTV n° 51.

8 Shroud of Turin Research Project : la liste des membres du STURP peut être consultée notamment sur https ://fr.wikipedia.org/wiki/Shroud_of_Turin_Research_Project.

octobre 1978, dans le but de tester la chimie du tissu et les caractéristiques de l'image, de manière non destructive.
Outre la spectroscopie optique (de l'UV à l'IR) et la thermographie, d'autres tests avaient été réalisés également sur place (à Turin), en fluorescence X, en radiographie X, ainsi que des photographies[9] et des analyses chimiques. Et la présence de sang dans les traces de blessures avait été démontrée ultérieurement[10], par les célèbres Professeurs John H. Heller et Alan D. Adler[11], par des tests spectroscopiques et chimiques (notamment la conversion de l'hème du sang[12] en porphyrine).

La contestation de Mac Crone

[Nota MNTV : l'hypothèse de Mac Crone (pour qui l'image du Linceul était une peinture) a été totalement et définitivement récusée par les arguments du Père Rinaudo et de Claude Gavach[13]].

Walter C. Mc Crone a travaillé en 1979, non pas directement sur le Linceul (il n'était pas venu à Turin en 1978), mais sur les 32 bandes adhésives (de 18 x 37 mm²) que Ray Rogers lui avait remises (après les avoir lui-même étudiées[14]) : elles provenaient du contact de surface avec 12 zones de l'image, 6 zones des taches supposées de sang, et 14 zones sans image ni taches supposées de sang ; ces bandes auraient été en contact avec au moins 40.000 fibres de lin, et contenaient des centaines de particules de toutes sortes (pollens, pigments, cheveux, poussières).
En janvier 1980, Mc Crone déclara[15] : "*Je crois que le Linceul a été peint par un artiste peu de temps avant qu'il n'apparaisse pour la première fois dans l'histoire en 1356, disons en 1355 pour laisser un an à la peinture pour sécher ! Il n'y a pas de sang sur le Linceul*". Il précisa même que la peinture avait sans doute été

9 Barrie Schwortz était le photographe officiel accompagnant les savants du STURP à Turin en 1978.

10 après le retour aux USA des membres du STURP, qui ont exploité pendant plusieurs années les mesures faites à Turin.

11 attachés respectivement au New England Institute et à la Western Connecticut State University.

12 structure moléculaire avec un atome de fer bivalent au centre d'un anneau tétrapyrrolique. L'hème, présente dans l'hémoglobine, transporte l'oxygène du sang fixé sur le fer.

13 cf. "*Le Linceul de Jésus enfin authentifié ?*" - Jean-Baptiste Rinaudo et Claude Gavach - éd. F.-X. de Guibert, 2010. Voir, dans le Cahier MNTV n° 44, la synthèse établie par Jacques Bara pour récuser l'hypothèse de la peinture.

14 Voir l'article sur la vanilline, dans MNTV n° 34.

15 cf. "*Judgment Day for the Shroud of Turin*" (*Jour du Jugement dernier pour le Linceul de Turin*) - W. Mc Crone - 1999.

faite près de Lirey, car une source majeure d'ocre rouge, très ancienne, existait "*à Vierzon, près de Lirey* " !

Il déclara avoir prouvé que les zones présumées tachées de sang contenaient de l'ocre rouge (composé d'argile et d'hydroxyde de fer, utilisé en peinture) et du cinabre (sulfure de mercure, de couleur rouge), ainsi que du collagène (liant des peintures à la détrempe). Il était très fier d'avoir prouvé, seul contre tous, il en était certain, qu'il n'y avait pas de sang sur le Linceul.

Etant ainsi en désaccord avec les conclusions des autres membres du STURP, Walter Mc Crone démissionna en juin 1980. Mais, jusqu'à sa mort, en 2002, il a maintenu et expliqué que l'image avait été peinte, malgré les objections, notamment celles de Don Pasquale Rinaldi (lequel était à l'origine de la création du STURP), telles que : comment l'artiste présumé aurait-il pu peindre en négatif et en relief ? Questions auxquelles il n'a jamais pu apporter aucune réponse crédible. Dans une lettre de mars 1980 à Don P. Rinaldi (mort en 1993, en restant cependant jusqu'au bout son ami, de manière exemplaire), Mc Crone écrit : "*Je ne savais pas qui l'a peint mais je savais comment, et je suis quasiment certain que cela a été fait vers 1355 et probablement à Lirey*".

Presque 10 ans après ses propres analyses, les résultats de la datation du Linceul par le C14, en 1988, ont semblé donner provisoirement raison à Mc Crone. Dans une lettre de juillet 1991 au révérend David Sox, Rinaldi a d'ailleurs écrit : "*Cela peut vous surprendre de savoir que depuis le 13 octobre 1988*[16]*, j'ai une relation personnelle tout à fait nouvelle avec le Linceul. Presque inconsciemment, je commence à ressentir que, jusqu'à maintenant, j'ai donné au Linceul beaucoup trop d'importance dans ma vie spirituelle. Soudain j'ai compris que ce qui compte réellement c'est le Seigneur des Ecritures et de l'Eglise et non le Seigneur du Linceul. Et aussi, j'ai vu clairement que reposer sur la Science pour renforcer sa foi personnelle et son amour du Seigneur est seulement un mirage, une illusion*".

Du sang sur le Linceul

Mais les résultats de Mc Crone et la datation au C14 étaient en contradiction avec les conclusions scientifiques de tous les autres

16 jour de l'annonce, par le cardinal Ballestrero, archevêque de Turin et custode du Linceul, des résultats du test du Linceul au C14 par trois laboratoires prestigieux : le lin du tissu pouvait avoir été coupé entre 1260 et 1390, estimation fiable à 95% selon le coordinateur du British Museum. Voir cependant MNTV n° 40 et la "*Synthèse de l'affaire C14, vingt ans après le test de 1988*", par Pierre de Riedmatten.

membres du STURP et de beaucoup de ceux qui les avaient précédés ou suivis : image négative et tridimensionnelle, respect de données médicales et anatomiques difficiles à imaginer de la part d'un faussaire médiéval, données biochimiques, inscriptions révélées par le traitement d'image, et nombreuses autres sources d'informations historiques (manuscrits, représentations picturales ou sculptures, numismatique...). En ce qui concerne les taches évoquant les blessures, Heller et Adler annonçaient la présence de sang dés l'été 1980[17] : utilisant des tests spectroscopiques et chimiques, ils démontraient la présence d'un matériau porphyrique ordinaire.

Une image "*acheiropoïète*" (non faite de main d'homme)

Dans le rapport final du STURP de 1982, Ray Rogers et Larry Schwalbe ont écrit que l'image n'est pas attribuable à l'utilisation d'un pigment. La réflectance, la fluorescence et les caractéristiques chimiques indiquaient plutôt que l'impression de l'image avait été obtenue par un mécanisme mettant en œuvre un processus d'oxydation/déshydratation de la cellulose à la surface des fibres portant l'image. Mais il n'était pas encore possible de savoir définitivement (entre autres hypothèses) si les modifications chimiques avaient été produites par brûlure, ou par quelque sensibilisation thermique ou photochimique.

a) Ce n'est pas une brûlure

Nous pouvons maintenant écarter complètement l'hypothèse d'une brûlure en surface. En effet, sur deux échantillons de lin qui nous ont été confiés par le Père Jean-Baptiste Rinaudo[18], nous avons pu constater[19] que : si les phénomènes de brûlures thermiques (thermolyse, pyrolyse), et/ou de photolyse (par photo-dissociation ou par photo-décomposition), induisent bien un roussissement qui aurait pu être à l'origine de la formation de l'image sur le Linceul, ils induisent aussi une augmentation de la fluorescence du lin dans les zones exposées, liée à la puissance reçue par unité de surface, et à la durée de l'exposition. Le Père Rinaudo avait fait subir préalablement, dans une zone centrale de ces échantillons de lin non traité, de fabrication contemporaine, des bombardements de protons d'énergie

17 cf. revue Applied Optics n° 16 et 19 - août et octobre 1980.

18 cf. PV de remise, du 19 avril 2014.

19 cf. "*Mesures spectrométriques d'échantillons de lin irradiés localement sous flux de protons, effectuées au laboratoire Horiba-Jobin-Yvon", 29 avril 2014, par J. P. Laude,* - Rapport non publié.

0,9 Mev et 1,4 Mev, avec dans les 2 cas une densité de courant de 30 nA/cm², et une densité de charge de 20 μCb/cm² (photo ci-contre). Dans une de nos expériences, nous les avions exposés accidentellement, sous le microscope de notre microsonde moléculaire, pendant un temps trop long, au flux d'un laser trop puissant ou trop focalisé, dans une zone latérale qui n'avait pas été préalablement irradiée : nous avions alors constaté un début de roussissement par brûlure thermique, associé à une nette augmentation de la fluorescence. Or, il a été observé depuis longtemps que, dans les zones de l'image, la fluorescence n'est pas augmentée par rapport à celle des zones sans image. L'image ne peut donc pas correspondre à une impression par brûlure.

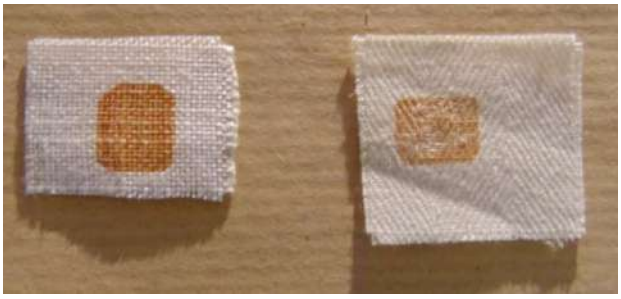

b) Un flash très bref ?

L'hypothèse d'une impression de l'image due à un flash rapide d'énergie comportant des particules et/ou des photons de grande énergie a déjà été émise. En particulier, le Père J.-B. Rinaudo a envisagé que, suite à la cassure de noyaux de deutérium du corps, il y ait pu avoir une émission de protons permettant d'expliquer la coloration sépia de l'image (oxydation superficielle du lin), et en même temps une émission de neutrons pouvant être à l'origine d'un rajeunissement apparent du tissu, par création de C 14 à partir des atomes d'azote présents dans le tissu de lin[20]. Le fait que nous ayons prouvé que les échantillons récents du Père Rinaudo avaient été partiellement thermolysés dans ses propres expériences ne prouve aucunement qu'un bombardement protonique n'a pas pu avoir lieu dans le cas du Linceul, mais simplement que, s'il a eu lieu, il ne pouvait s'agir que d'un bombardement de durée extrêmement brève.

c) Photosensibilité du Linceul

Nous avons par ailleurs démontré, dans d'autres expériences (en 2014, au laboratoire Horiba-Jobin-Yvon), sur ces mêmes échantillons de lin récents remis par le Père J.-B. Rinaudo, que le lin était photosensible

20 cf. notamment "*Nouveaux résultats sur le modèle de formation de l'image*" - J.-B. Rinaudo - Cahier MNTV n° 21.

à 325 nm (longueur d'onde d'un des lasers utilisés), en constatant un assombrissement de la surface du lin sans carbonisation, pourvu que la durée d'illumination reste suffisamment courte. La carbonisation devenait inévitable si l'illumination se poursuivait. C'est une confirmation que le lin est photosensible à cette longueur d'onde, à laquelle il peut subir des modifications chimiques sans thermolyse. Ces modifications chimiques de la cellulose du lin semblent possibles à partir de 3,65 eV au moins.

Des expériences faites au Centre de recherche italien de Frascati (ENEA), ont démontré par ailleurs[21] la capacité d'impulsions de lumière de VUV de quelques nanosecondes pour produire une coloration semblable à celle du Linceul.

d) Nécessité de réviser nos concepts

Dans l'hypothèse décrite au § b ci-dessus, qu'il s'agisse d'impulsions optiques (photons) ou d'émissions de particules (électrons, protons, neutrons), ces impulsions doivent être de puissance suffisante pour assurer la modification chimique, mais de durée assez courte pour éviter la pyrolyse. On sait que la lumière peut être décrite à la fois comme un phénomène ondulatoire (ondes lumineuses), et comme un phénomène corpusculaire (photons). D'après la mécanique quantique, cette complémentarité, ou "*dualité*", des deux aspects ne concerne pas que la lumière, elle s'applique également aux particules. Dans tous les cas, il y a donc lieu de prendre en considération la "*dualité onde-corpuscule*", et le principe d'indétermination d'Heisenberg (dit aussi couramment mais improprement "*principe d'incertitude*").

L'indétermination ΔE sur l'énergie E observée dans l'intervalle de temps Δt, est exprimée par l'inégalité : $\Delta E \times \Delta t \geq \hbar/2$, où $\hbar$ est la constante de Planck réduite. Cette "*dualité temps-énergie*", correspond aussi à une "*dualité temps-fréquence*" [laquelle intervient aussi dans le domaine très différent des télécommunications optiques[22]].

---

21 cf. a) "*Coloring linens with excimer lasers to simulate the body image of the Turin Shroud*", par G. Baldacchini, P. Di Lazzaro, D. Murra, et G. Fanti, in *Applied Optics* n° 47 - 2008 :
b) "*Superficial and Shroud-like coloration of linen by short laser pulses in the vacuum ultraviole*t", par P. Di Lazzaro, D. Murra Nichelatti, A. Santoni, G. Baldacchini, in *Applied Optics* n° 51 - 2012.

22 cf. a) "*Le Multiplexage de longueurs d'onde*" - Jean-Pierre Laude - Ed. Masson - (1992) ;
b) "*Wavelength Division Multiplexing*" - Jean-Pierre Laude - Ed. Prentice-Hall - (1993).

Retenons ici simplement que, plus la durée d'impulsion est courte, plus la largeur spectrale de l'impulsion est grande : aux limites, une hypothétique impulsion de durée infiniment brève aurait un spectre d'énergie infiniment large et vice versa.

Notons aussi que des photons gammas d'énergie 10^6 à 10^{12} fois celle d'un photon de lumière visible ont été observés en astronomie.

Les résultats de l'analyse de 1988 au C14 enfin invalidés !

Après la datation au C14 de 1988, donnant le Linceul comme un faux moyenâgeux, Walter Mc Crone n'aurait pas du se réjouir si vite, et Don P. Rinaldi n'aurait pas dû craindre d'avoir été victime d'un mirage en ayant cru le Linceul authentique. Déjà de nombreuses données historiques étaient en contradiction totale avec cette datation. Mais, au fil des années, l'instrumentation et les méthodes scientifiques avaient progressé. La microsonde Raman sous microscope MOLE avait été inventée dès 1975[23]. Surtout l'instrumentation Raman avait été industrialisée[24] et beaucoup améliorée par l'utilisation de nouveaux réseaux de diffraction[25], puis ultérieurement aussi (vers 1990) par l'utilisation de nouveaux filtres *notch filters* holographiques.

En 2013, à partir d'instruments développés à l'Université de Padoue pour tester des échantillons de fibres de lin "*provenant de ceux prélevés avec la permission explicite du Custode pendant les examens d'octobre 1978*"[26], Giulio Fanti avait remis en question la datation de 1988, en se basant sur le comportement de la cellulose contenue dans les fibres de lin[27]. Celle-ci évolue systématiquement avec le vieillissement, en se dégradant et en modifiant sa structure chimique : son degré de cristallisation diminue au long des siècles. Ce phénomène peut être suivi : en spectrométrie d'absorption IR, par une mesure du rapport entre deux pics d'absorption (dans la bande 1200 à 800 cm^{-1}) ; en spectrométrie Raman, par la mesure du rapport des liaisons COC et OH ; ou encore par l'analyse des

23 cf. "*Raman microprobe and microscope with laser excitation*", *par* M. Delhaye et P. Dhamelincourt, in "*J. Raman Spectroscopie*", n° 3 - (1975).

24 cf. "*Laser Raman molecular microprobe (MOLE)*", par P. Dhamelincour, F. Wallart, M. Leclercq, A. T. N'Guyen et D. O Landon - in *Analytical Chemistry* n° 51 (1979).

25 cf. "*Noteworthy Qualities Of Holographic Grating In The Design Of Analytical Spectrometer*", par J.- P. Laude, in *Holography Applications* n° 455 (1988).

26 cf. "*Une datation du Linceul par de nouvelles méthodes ?*" - P. Majou, M. Adgé et P. de Riedmatten - Cahier MNTV n° 49 (décembre 2013).

27 cf. "*Il mistero della Sindone : le sorprendenti scoperte scientifiche sull'enigma del telo di Gesù*", par Giulio Fanti, et Saverio Gaeta - Ed. Rizzoli - 2013.

propriétés mécaniques des fibres (charge de rupture, modules d'élasticité dits "*modules d'Young*", et facteurs de pertes). De cette façon, G. Fanti a daté le lin du Linceul autour de 33 ans avant Jésus Christ +/-250 ans, avec un niveau de confiance de 95 %.

Traces de dérivés du sang, révélées par spectrométrie Raman et EDS : biliverdine

Le Professeur Giulio Fanti nous a confié l'interprétation de ses enregistrements de spectres de vibrations moléculaires (Raman) et de dispersion d'énergie X (EDS : Energy Dispersion Spectroscopy), obtenus sur une micro-substance de couleur jaune-orange à rouge sombre, imprégnée sur une fibre provenant du Linceul de Turin. Nous les avons comparés aux spectres de vibrations moléculaires de très nombreux spectres de pigments de colorants utilisés en Orient et en Europe, dans l'Antiquité, au Moyen Age et jusqu'à notre époque, incluant bien entendu l'ocre rouge et le cinabre. De même, nous avons comparé ces spectres à de nombreux spectres de sangs liquides ou séchés (récents ou très anciens), aux spectres de globules rouges et d'albumine de très anciennes taches de sang, et au spectre de produits de dégradation, par oxydation normale ou à la lumière (par photo-oxydation, mais aucunement par photolyse), ou encore par vieillissement de l'hème de l'hémoglobine. Nous avons constaté que le spectre de la substance fournie ci-dessus par G. Fanti comporte 13 pics émergents au-dessus du bruit de fond. Ces 13 pics représentent 13 fréquences de vibrations moléculaires. Et cela fut pour nous une grande surprise de constater que sur ce total, 12 d'entre elles correspondaient à 12 fréquences de vibrations moléculaires de la **biliverdine**, tandis que la treizième, de plus petite intensité et émergeant à peine du fond, pourrait correspondre à une fréquence d'amide I des protéines. Or, la biliverdine est connue pour pouvoir être produite par clivage oxydatif (dégradation) de l'hème du sang : c'est un pigment biliaire de couleur verdâtre, parfois visible autour des ecchymoses.

Grâce aux résultats de la spectroscopie à rayons X à dispersion d'énergie (EDS), qui donne les pourcentages et le poids relatif des atomes dans la substance (spectroscopie atomique en complément de la spectroscopie moléculaire), nous avons ainsi pu confirmer que la composition élémentaire de la substance était entièrement compatible avec la

présence de dérivés du sang contenant essentiellement de la biliverdine, un peu de bilirubine[28], et probablement des traces de protéines[29].
Walter McCrone n'aurait donc pas dû se réjouir si vite. Il avait sans doute vu seulement, sur les bandes adhésives placées sous son microscope en lumière polarisée, les traces des pigments que des dizaines de peintres avaient laissées sur les fibres du Linceul, en y appuyant leurs copies pour les sanctifier. A l'appui de son hypothèse, il n'aurait pas dû citer le récit imaginaire d'un fantôme (Mr. Greddon) ne trouvant pas de sang sur son mouchoir blanc, après avoir essuyé son épée plongée dans le cœur de son rival[30]. Cette fois, sur le linge, il y avait bien du sang ! Ce n'était pas armé d'une simple épée que le spectre de Mr. Gredon était revenu, mais armé d'un puissant laser dont le rayon vert avait atteint et transpercé les molécules.

Des travaux pour l'avenir

Beaucoup d'études restent à faire. En ce qui concerne la présence de biliverdine, nos résultats ne sont obtenus que sur une fibre seulement. Bien évidemment, il serait important d'examiner plus de fibres provenant également du Linceul lui-même.
D'autres études, plus particulièrement en Raman et en fluorescence, dans différentes conditions d'excitation et de modes de couplage, seraient à faire.
Il serait utile de comparer la présence de dérivés de la biliverdine dans les *zones de sang* du Linceul et sur d'autres objets tachés de sang, d'âges connus.
Il serait aussi très utile de comparer le spectre obtenu pour cette trace, attachée à une fibre du Linceul, aux spectres de dérivés d'oxydation *oxygène-singulet* (état métastable du dioxygène), et *régio-isomère* de la biliverdine (isomère de position du IXa diméthyl-ester), obtenus par

28 La bilirubine, provenant aussi de la dégradation du sang, présente certaines vibrations communes avec la biliverdine.

29 cf. a) "*Raman - EDS Coupling for identification of unknown substances in Archaeology applied to the Turin Shroud*", par J. P. Laude, in *Frontiers in Optics* - 2016 :
b) "*Raman and EDS analyses of a micro-substance adhering to a fiber of the Turin Shroud* ", par Jean-Pierre Laude et Giulio Fanti - article paru en ligne le 27 juillet 2017, pour diffusion ultérieure dans *Applied Spectroscopy*.

30 cf. "*Judgment Day for the Shroud of Turin*" (*Jour du Jugement dernier pour le Linceul de Turin*) - W. Mc Crone - 1999 : récit tiré du roman de Max Beerbohm, "*Zuleika Dobson*".

Dorazio et al[31] ; ces deux isomères correspondent respectivement à un produit mineur rose et à un produit majeur pourpre.
La biliverdine est un produit provenant de la destruction de l'hème du sang, qui peut être obtenu en particulier par oxydation photochimique. Des analyses des vibrations moléculaires, sur des échantillons de sang (hème, bilirubine, biliverdine...) et de lin (cellulose...), avant et après de fortes impulsions d'énergie de durées courtes comparables, seraient intéressantes. Ceci devrait inclure des impulsions optiques ou de particules puissantes et de durées assez courtes, pour éviter la pyrolyse tant sur le lin que sur le sang et ses dérivés.
Des expériences utilisant la fluorescence et la spectroscopie d'absorption résolues dans le temps à la picoseconde, comme celles qui ont été exécutées par Ditto et al. sur la dihydro-biliverdine[32], avec les comparaisons de cinétique d'absorption et de décroissance de fluorescence seraient intéressantes, mais difficiles. L'imagerie microscopique de mesure des durées de vie de fluorescence, maintenant disponible[33], peut être utilisée, mais sa résolution temporelle est encore limitée.
De même, des spectres Raman complémentaires sur des échantillons représentatifs identifiés, d'origine incontestable, de traçabilité reconnue par tout un chacun, seraient nécessaires. En particulier des spectres Raman et des spectres de fluorescence de sang ou de dérivés du sang desséchés, frais et âgés, avec d'autres longueurs d'ondes d'excitation, seraient utiles.

Conclusions

Avec Giulio Fanti, nous avons récemment mis en évidence la présence, sur une fibre de lin provenant du Linceul de Turin, de dérivés du sang, avec un **fort pourcentage de biliverdine**. Ceci n'exclut pas la présence de bilirubine et de porphyrine. Nos résultats confirment des résultats d'analyses antérieures de chimistes de très haut niveau du STURP (en

31 cf. "*Singlet oxygen oxidation products of biliverdin IXa dimethyl ester*", par Sarina J. Dorazio, Steven Halepas, Torsten Bruhn, Kathleen M. Fleming, Matthias Zeller, et Christian Brückner : in *Bioorg. Med. Chem.,* Vol. 23 (2015).

32 cf. "*Picosecond spectroscopy of dihydro biliverdin*", par Manfred Ditto, Harald Brunner et Max E. Lippitsch, in *Chem Phys Lett*, Vol. 185 (1991).

33 cf. "*Multi-target spectrally resolved fluorescence lifetime imaging microscopy*", par Thomas Niehörster, Anna Löschberger, Ingo Gregor, Benedikt Krämer, Hans-Jürgen Rahn, Matthias Patting, Felix Koberling, Jörg Enderlein et Markus Sauer : in *Nature Methods* n° 13 (2016).

particulier les Prof. J. Heller et A. Adler), montrant sur le Linceul la présence de dérivés du sang. Ces résultats avaient été contestés à l'époque, entre autres par Walter Mc Crone qui prétendait qu'il s'agissait de taches de peinture, ce que nos mesures excluent totalement en ce qui concerne l'échantillon que nous avons mesuré.

La biliverdine est un produit du clivage oxydatif de l'hème du sang. On sait qu'un fort taux de biliverdine est généralement observé après quelques jours sur les ecchymoses. Mais la biliverdine peut être aussi obtenue in vitro par oxydation classique ou photochimique de l'hème. Il ne faut donc pas conclure trop rapidement que nos mesures démontrent que la biliverdine observée est le résultat direct in vivo des coups reçus par le supplicié du Linceul. Ce n'est pas cependant exclu.

Nous avons par ailleurs démontré définitivement, par des expériences de laboratoire, que l'image du Linceul ne peut pas être le résultat d'une brûlure superficielle. Par contre, nous avons confirmé que le lin est photosensible avec oxydation sous illumination UV forte, mais que, pour éviter la thermolyse, la durée d'exposition ne peut être que très brève.

Très au-delà de ce qui est actuellement démontré, en laissant parler l'imagination, une hypothèse selon laquelle l'image imprimée sur le Linceul à la surface des fibres de lin aurait pu être obtenue par oxydation chimique et/ou photochimique sous photons UV, VUV, et/ou par radiations ionisantes, dans un flash d'énergie de durée ultra-brève et de spectre ultra-large, conformément au principe d'indétermination, mérite d'être étudiée. Nous avons rappelé ici, en particulier, l'hypothèse du Père Jean-Baptiste Rinaudo, mais nous avons montré que, si sa proposition et/ou celle de l'impression par des photons UV, VUV, devait-être retenue, il faudrait y associer une notion de brièveté, **d'instantanéité** du phénomène. Par ailleurs, on peut se poser la question suivante : l'oxydation superficielle du lin dans l'image, et l'oxydation d'une trace de sang en biliverdine que nous avons observée auraient-elles pu avoir une origine commune ? Mais au préalable, une seule microtrace ayant été observée, il faudrait savoir si celle-ci est représentative.

Remerciements

Au Père Jean-Baptiste Rinaudo de nous avoir confié ses précieux échantillons de lin bombardés par des protons (voir la figure ci-dessus).

A Vincent Larat, qui a mis aimablement sa compétence au service de notre étude, en réalisant des spectres de fluorescence et des spectres Raman avec diverses longueurs d'onde d'excitation, sur ces échantillons que nous lui avions apportés en 2014 dans les laboratoires d'Horiba-Jobin-Yvon.
A Barrie Schwortz d'avoir confié, au nom de STERA Inc[34], l'échantillon de fibre sur lequel le Prof. Giulio Fanti (Université de Padoue) a pu obtenir les spectres EDS et Raman qu'il nous a communiqués.
Au Professeur Danilo Pedron (Université de Padoue), d'avoir effectué gratuitement les enregistrements Raman sur cet échantillon.
Merci enfin tout particulièrement à Giulio Fanti : cela a été pour nous un grand honneur qu'il nous ait demandé de tenter d'interpréter ses spectres.
Merci enfin à Anne-Marie Doucet pour ses corrections sur notre texte initial, et à Pierre de Riedmatten pour ses conseils et nos nombreuses discussions.
Nous ne pouvons pas terminer ce texte sans dire aussi merci à Walter Mc Crone et à tous ceux qui, comme saint Thomas, veulent plus de preuves. Ils nous obligent à plus de rigueur. Ce sont les règles du travail scientifique. Mais, à partir d'un certain point, nous devons nous détacher des certitudes pour nous incliner respectueusement devant ce qui est, pour le chrétien, le mystère d'un Amour écrit avec le Sang.

Jean-Pierre Laude

34 Shroud of Turin Education and Research Association, Inc. - USA.

EXPOSITIONS PREVUES AU 1er SEMESTRE 2018

- **Beauraing** (Belgique) : exposition permanente, en cinq langues[1].
- **La Salette** (Isère) : exposition permanente[2].
- **Corte** (Corse), de novembre 2017 au début du carême.
- **Porto Vecchio** (Corse), pendant tout le carême.
- **Bastia** (Corse), de Pâques à la Pentecôte[3].
- **Lisieux** (Calvados), carême.
- **Pornic** (Loire-Atlantique), à partir du début de l'été.

A noter que le calendrier des expositions est en permanence tenu à jour sur notre site (www.suaire-turin.fr).

------0------

Publications

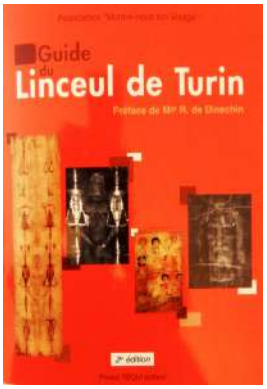

2° édition (mars 2016)

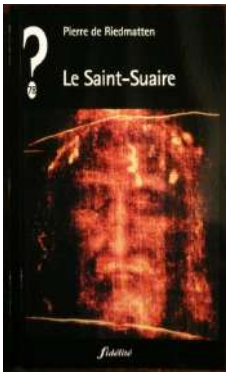

2° édition (janvier 2015)

---

1 en place depuis le 1er août 2015 et jusqu'à la fin novembre 2018.
2 en place depuis le 1er août 2015.
3 Depuis le printemps 2017, cette exposition fait le tour des grandes villes de Corse.

MONTRE-NOUS
TON VISAGE
Connaissance et contemplation du Linceul
MNTV - 212 Rue de Vaugirard
75015 - PARIS
contactmntv@gmail.com
www.suaire-turin.fr

FORMULAIRE D'ADHESION ET D'ABONNEMENT

- ☐ OUI, je souhaite **adhérer** à l'Association et bénéficier ainsi **d'un abonnement d'un an** (deux *Cahiers* par an) 32 €
- ☐ Je préfère un abonnement seul 20 €
- ☐ Je suis prêtre, religieux, religieuse, et souhaite un **abonnement d'un an** (deux *Cahiers* par an) au tarif préférentiel 14 €
- ☐ Je verse un don à l'Association …..€

TOTAL (*Je joins un chèque à l'ordre de MNTV*) ….€

Nom :…….

Prénom :…….

Adresse :……..

Code Postal :……Ville :……...

Pays :…….……..

Tél :…….……

Courriel :……..……

Faites-nous part de vos remarques et suggestions

Les linges vides au tombeau

Codex Pray (vers 1195)

Psautier d'Ingeburge de Danemark (XIIIème siècle)

Original conservé au musée de Chantilly

Copie sur peau de chèvre réalisée par Michèle Fischer, à Medjugorje

(Editions Sakramento – Maranatha-Conversion)

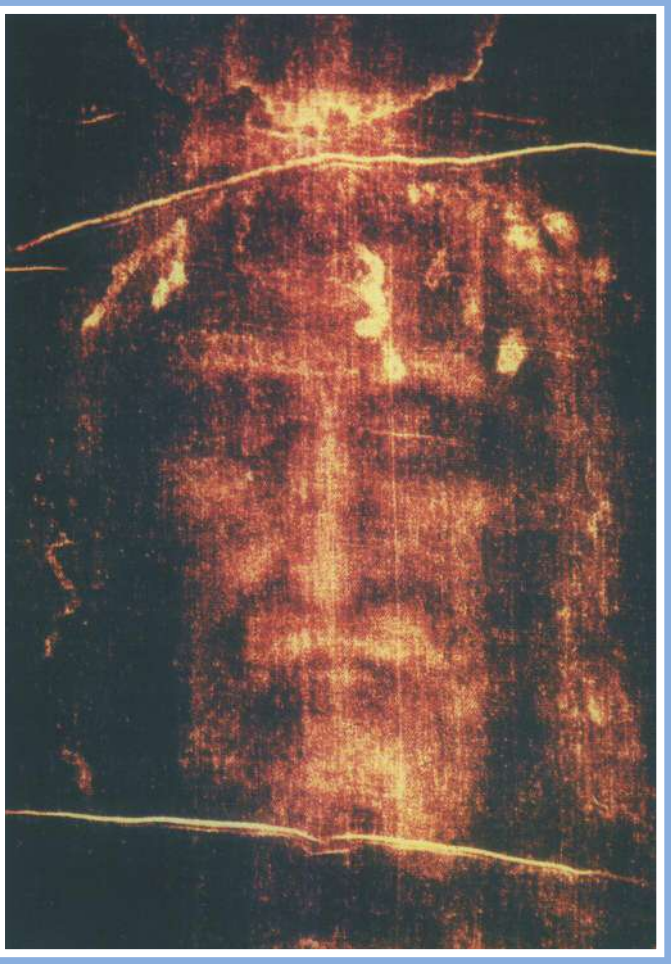

ASSOCIATION
"Montre-nous Ton Visage"
212, rue de Vaugirard 75015 PARIS
Date de parution de ce numéro : décembre 2017
www.suaire-turin.fr
contactmntv@gmail.com
Imprimé par Art Graph Copy Paris 15e